



Fédération Française de pétanque et jeu provençal  
Agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Région Nouvelle Aquitaine  
Comité départemental de la Dordogne  
Siège : 364, avenue Winston CHURCHILL  
24660 Coulounieix-Chamiers  
Tel : 05.53.54.91.07  
[cdpetanque24@orange.fr](mailto:cdpetanque24@orange.fr)



# Championnat par équipes de clubs 2018 Féminines, Seniors, Vétérans et Anciens



Les membres du Comité Départemental de Pétanque  
et Jeu Provençal,  
vous souhaitent une bonne saison sportive.



Mesdames et Messieurs les présidents des clubs  
Mesdames et Messieurs les capitaines d'équipes,  
Mesdames et Messieurs les arbitres

Coulounieix-Chamiers le 19 janvier 2018,

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit une ou plusieurs équipes dans les divers championnats par équipes de club. Le comité départemental de la Dordogne vous en remercie et vous souhaite une heureuse année sportive.

Veillez trouver ci-joint :

- ✓ Le règlement FFPJP du CDC, CRC et CNC.
- ✓ Le règlement départemental du CDC toutes catégories.
- ✓ Les explications concernant les montées et les descentes.
- ✓ Le tirage des poules : seniors, féminines, vétérans et anciens.
- ✓ Le calendrier par divisions, poules et par dates.
- ✓ Les feuilles de match et de tir.

**Les résultats de chaque rencontre, doivent être signés par les capitaines d'équipes, les arbitres et envoyés sous 48 heures au responsable de la catégorie par e-mail:**

\*Jacques LARGE pour les **Seniors 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> Division**  
[jacques.large@bbox.fr](mailto:jacques.large@bbox.fr) : 06.86.50.02.39

\*Bénédicte NEDELEC pour les **Seniors 3<sup>ème</sup> Division**  
[benenedelec@hotmail.fr](mailto:benenedelec@hotmail.fr) : 06.76.37.24.13

\*Laurent TROUBADIS pour les **Féminines**  
[troubadis.laurent@orange.fr](mailto:troubadis.laurent@orange.fr) : 06.18.83.83.90

\*Joël FAURE pour les **Vétérans et les Anciens**  
[joel.faure102@orange.fr](mailto:joel.faure102@orange.fr) : 06.75.44.15.22

En espérant que vos joueuses et joueurs de tous les âges se mobilisent pour participer à cette compétition, veuillez recevoir nos salutations sportives.

Yvette DELOL  
Présidente du comité de la Dordogne







## ARTICLE 1 : OBJET

Le Championnat des Clubs est soumis à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Il se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme d'un championnat régulier avec un classement.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : Tête à Tête, Doublettes et Triplettes. Les oppositions entre équipes sont appelées « matches » qui se déroulent lors de journées.

**La participation au championnat des clubs n'est pas imposée par la FFPJP à ses organes déconcentrés que sont les comités départementaux et régionaux mais leur est vivement recommandée.**

## 1ère PARTIE : ARCHITECTURE

### ARTICLE 2 : NIVEAU TERRITORIAL

Le Championnat des clubs comporte 3 niveaux de découpage territorial :

- Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (**CDC**) ;
- Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (**CRC**) ;
- Niveau National dont l'appellation est Championnat National des Clubs (**CNC**) ;

Les sigles **CNC**, **CRC** et **CDC** sont les seuls à pouvoir être utilisés pour désigner un niveau territorial.

Chaque niveau territorial peut comprendre plusieurs divisions et chaque division plusieurs groupes.

Le principe de montée et de descente s'applique entre les divisions et entre les 3 niveaux.

### ARTICLE 3 : COMITE DE PILOTAGE

#### 3.1 - Compétences :

Chaque niveau territorial est géré par un Comité de Pilotage :

- Le Comité de Pilotage National, en charge du CNC est rattaché directement à la FFPJP ;
- Les Comités de Pilotage Régionaux en charge des CRC sont rattachés à leurs comités régionaux respectifs ;
- Les Comités de Pilotage Départementaux en charge des CDC sont rattachés à leurs comités départementaux respectifs.

#### 3.2 - Rôle :

Chaque Comité de Pilotage a à sa tête un référent. Les comités de pilotage de chaque niveau, de conserve avec leurs Comités Directeurs respectifs, ont pour mission dans leur territoire de compétence la gestion des championnats des clubs soit :

- De gérer les inscriptions / participations des équipes ;



- De constituer les divisions et groupes ;
- D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- De gérer les reports de dates éventuels
- De gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- De centraliser les résultats et actualiser les classements
- De fixer les montées / descentes des divisions
- De veiller au bon déroulement du championnat
- De régler en première instance les litiges éventuels
- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

### 3.3 - Règlement intérieur des comités départementaux et régionaux :

En appui des Comités de Pilotage, chaque Comité Départemental ou Régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI) en annexe de celui-ci. Il permet de définir localement l'organisation générale du championnat des clubs conformément au rôle défini des comités de pilotage et sans aller à l'encontre du Règlement National.

## ARTICLE 4 : LES DIVISIONS ET LES GROUPES

### 4.1 - Terminologies à appliquer :

Les CDC, CRC et CNC sont scindés en divisions et groupes si nécessaires et les intitulés s'établissent de la façon suivante : niveau du championnat, suivi du N° de la division suivie de la lettre du groupe

Exemple pour un CDC à 3 divisions scindées chacune en 2 groupes : CDC1A et CDC1B – CDC2A et CDC2B – CDC3A et CDC3B

Exemple pour un CRC à 2 divisions avec la 1<sup>ère</sup> non scindée et la 2<sup>ème</sup> scindée en 2 groupes : CRC1 et CRC2A – CRC2B

Exemple pour le CNC à 3 divisions avec la 1<sup>ère</sup> à 2 groupes CNC1A et CNC1B, la 2<sup>ème</sup> scindée en 4 groupes et la 3<sup>ème</sup> scindée en 8 groupes : CNC2A – CNC2B.....CNC2D puis CNC3A – CNC3B ....CNC3H

### 4.2 - Montées /descentes :

Chaque année s'applique le système de montées / descentes entre les divisions de différents niveaux CDC, CRC et CNC avec au moins la montée et la descente de 1 équipe dans chaque division.

En CDC / CRC :

Le nombre de montées / descentes entre divisions est fixé par le Règlement Intérieur des comités départementaux et régionaux vu que le nombre de divisions et de groupes ainsi que le nombre d'équipes les composant est fort variable d'un département et d'une région à l'autre. Le Comité de Pilotage a possibilité de réaménager le nombre de montées / descentes en fonction des nouvelles entrées et/ou forfaits d'équipes au fil des saisons.

Dans le cas où une division est scindée en 2 ou plusieurs groupes il sera organisé, quand nécessaire, des matchs de barrage pour les équipes concernées par les montées et descentes.

La montée en Division Régionale se fait sur résultat du classement départemental de sa plus haute division.



#### 4.3 – Situation des clubs à plusieurs équipes :

Quand un club possède plusieurs équipes à un même niveau et une même division les équipes doivent être placées dans des groupes différents. Quand il n'y a qu'un groupe les équipes doivent obligatoirement se rencontrer lors des 1<sup>ers</sup> matches.

#### 4.4 - Remplacement d'équipe (s) laissant une place vacante dans une division :

En cas de place laissée vacante par une équipe rétrogradée suite à une sanction sportive ou suite à une équipe qui se retire, la priorité est donnée aux équipes des divisions immédiatement inférieures prises dans l'ordre du classement plutôt qu'au repêchage d'équipes qui descendent.

#### 4.5 - Refus de montée en division supérieure :

Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité Directeur du niveau concerné. Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

#### 4.6 – Montée en CNC :

24 places sont disponibles pour l'accession en CNC. Seront qualifiées pour la montée en CNC3 les équipes championnes de régions de leurs CRC respectifs, soit 1 équipe pour les régions inchangées et/ou 1 équipe par ancienne ligue (Commission Territoriale) des nouvelles régions. Dans le cas où les comités régionaux issus des nouvelles régions créeraient un championnat régional unique celles-ci conserveront le même nombre total d'équipes à qualifier représentant le cumul de 1 équipe / commission territoriale (anciennes ligues de la nouvelle région).

Le nombre d'équipes issus des territoires régionaux étant toujours égale à 21, 3 places resteront disponibles pour une équipe supplémentaire appelée « prorata ».

Ce « prorata » peut être supérieur en application du point 4.4. La priorité d'accès ou de remplacement sera donnée aux équipes montantes puis à défaut de postulant aux équipes qui devaient descendre et désireuses de se maintenir.

Dans tous les cas il sera tenu compte de la situation géographique des postulants permettant de satisfaire à une constitution de groupe (s) de la meilleure proximité géographique possible. Sera aussi pris en compte le respect du règlement national par le comité régional demandeur.

Dans le cas de repêchage en CNC3 d'équipes descendues en CRC il est procédé à un classement de ces équipes sur leurs résultats obtenus dans l'ensemble des tours de la phase championnat. La priorité de montée en CNC3 est donnée dans l'ordre dudit classement. En cas de refus de montée (ce qui est autorisé) d'une de ces équipes, la montée sera proposée et accordée automatiquement à l'équipe suivante du classement.

## **ARTICLE 5 : SAISON SPORTIVE ET CALENDRIER**

Dans le but de valoriser quantitativement et qualitativement cette compétition, le championnat des clubs se déroule sur des sites de rassemblement de plusieurs divisions et/ou groupes.

Pour alléger le calendrier en diminuant au possible le nombre de dates nécessaires, les journées qui se déroulent sur une même date ou week-end peuvent comprendre 2 ou 3 matches sur chaque site.

#### 5.1 - Saison sportive :

Les CDC et CRC se déroulent entre le 1er février et le 15 novembre, en fonction du nombre d'équipes participantes et selon un calendrier arrêté par le comité départemental et/ou régional, sous la responsabilité desquels se déroule l'ensemble du championnat sur proposition de leurs Comités de Pilotage respectifs.



La période de déroulement du CNC est fixée aux mois d'octobre / novembre avec des dates arrêtées 1 an à l'avance.

Pour le CNC, les groupes d'une division sont constitués par le Comité de Pilotage National qui tient compte de la meilleure proximité géographique. Ainsi les groupes peuvent être reconstitués chaque année pour les mêmes raisons.

La constitution des groupes du CNC est validée tous les ans par le Comité Directeur FFPJP lors du Conseil National de février.

## 5.2 – Calendrier – Tirage au sort:

Un tirage au sort est préalable pour l'établissement du calendrier. Il est effectué par les Comités de Pilotage de chaque niveau. Le calendrier doit comporter les dates, horaires et lieux des matchs.

### Doivent se rencontrer impérativement lors du/des 1ers matchs

- CDC : les équipes d'un même club
- CRC : les équipes d'un même CD
- CNC : les équipes d'un même CD et/ou d'une même région

Dans un but d'allègement il est préférable que les dates de CDC et CRC soient identiques. Il est donc fortement recommandé que le calendrier soit établi et harmonisé au niveau du comité régional et d'utiliser si possible les dates du CNC.

Le calendrier CDC et CRC doit prévoir une date de secours et son lieu en fin de saison (avant le 15 novembre) en cas de report d'une journée (par exemple pour intempéries).

La décision d'annulation d'une journée doit être prise de conserve entre l'Arbitre Principal du concours, le Délégué Officiel et le Comité de Pilotage concerné.

Tout report de date est interdit entre deux clubs

Les comités départementaux et régionaux peuvent privilégier les CDC et CRC en n'organisant pas de concours sur ces dates.

L'élaboration du calendrier du CNC est validé par la FFPJP lors du Comité Directeur de la FFPJP de d'avril /mai ou si possible de février. Pour éviter tout report, les lieux désignés sont obligatoirement des boudodromes couverts.

## **ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION D'ORGANISATION**

Pour le CDC / CRC :

- Priorité aux clubs et/ou comités ayant des équipes inscrites en CDC et CRC ;
- Aux clubs n'ayant pas fait de forfait ;
- A tour de rôle des candidatures par années ;
- Suivant possibilités d'organisation (surface des terrains, éclairage, sonorisation, sanitaires, éventuellement boudodrome couvert pour le début et fin de saison, etc...).





Pour le CNC :

Désignation par le Comité de Pilotage suite à candidatures des clubs de chaque division ou groupe et de préférence prioritaire sur un site centré du groupe disposant d'un boulodrome couvert ou pouvant disposer d'un boulodrome couvert.

## **ARTICLE 7 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR**

Pour le CDC / CRC / CNC

Traçages des terrains obligatoire soit 6 terrains par match sinon au moins 3 terrains par match (dans ce cas les têtes à têtes se jouent sur 2 tours). Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15 x 4m) avec un minimum toléré de 12 x 3 m.

En cas d'insuffisance de terrains et notamment pour les clubs qui reçoivent plusieurs groupes il est permis de jouer les têtes à têtes sur 2 tours ou de jouer à l'extérieur si le temps le permet (décision commune du Délégué Officiel et de l'Arbitre Principal)

Le club organisateur doit également prévoir :

- Éclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour le secrétariat
- Assurer l'accueil des équipes
- Tenue de la table de marque avec le délégué officiel
- Assurer la transmission des résultats (voir article 8)
- Frais d'arbitrage et de délégation à la charge de l'organisateur selon les barèmes en vigueur à chaque niveau (l'indemnité fédérale de même montant que pour un déplacement est donné aux organisateurs pour participation à ces frais)

## **ARTICLE 8 : ARBITRAGE – DELEGATION – TRANSMISSION DES RESULTATS**

### 8.1 – Arbitrage :

Pour le CDC / CRC :

Les comités départementaux et régionaux doivent désigner un nombre suffisant d'Arbitres en fonction du nombre d'équipes pour chaque journée (désignation par les Commissions d'Arbitrage territoriales).

Pour le CNC :

La priorité de désignation des Arbitres Nationaux est donnée conjointement au Comité de Pilotage CNC et à la Commission Nationale d'Arbitrage puis à défaut aux comités régionaux.

### 8.2 - Délégations :

Pour le CDC / CRC :

Les comités départementaux et régionaux doivent impérativement désigner par site un Délégué Officiel de leurs comités directeurs respectifs

Pour le CNC :



La délégation des sites nationaux est prioritairement confiée aux membres du Comité de Pilotage du CNC puis au président du comité régional concerné c'est-à-dire où se déroule le championnat. La délégation peut être donnée par le Président du comité régional à un membre de son Comité Directeur. La présence du Délégué Officiel, est obligatoire en CNC.

Pour tous les cas de non désignation et/ou d'absence de Délégué Officiel c'est l'Arbitre Principal qui assure le bon déroulement de la compétition, en contact avec le référent du niveau concerné, et la transmission des résultats au référent du Comité de Pilotage de son niveau

## 8.3 – Transmission des résultats du CNC :

Les résultats des matchs doivent être envoyés, par le Délégué ou son remplaçant, par mail au référent national au plus tard le lendemain des journées. Ceci pour mise sur site internet FFPJP des résultats et classements des 3 divisions nationales.

## 2ème PARTIE : LES EQUIPES

### ARTICLE 9 : PARTICIPATION

#### 9.1 - Non obligation :

La participation d'un club à un championnat des clubs est volontaire sans obligation d'y adhérer. Le club doit renouveler tous les ans sa participation auprès du niveau territorial dans lequel il doit évoluer.

#### 9.2 – Inscriptions :

##### Le principe :

La première inscription d'une équipe par un club se fait obligatoirement et exclusivement par la plus petite division départementale.

##### Inscriptions en CDC :

Un club peut engager plusieurs équipes en **CDC**, ces équipes sont :

- soit une équipe qui descend de **CRC** ;
- soit une équipe qui se maintient en **CDC**. ;
- soit une première inscription.

##### Inscriptions en CRC :

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à 2 en **CRC**. Ces équipes sont :

- soit une équipe qui descend de **CNC**. ;
- soit une équipe qui se maintient en **CRC**. ;
- soit une équipe qui monte de **CDC**.

La limitation à 2 équipes d'un même club impose des conditions qui figurent aux points 4.2 et 4.3

##### Inscriptions en CNC :

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à 2 en **CNC**. Ces équipes sont :



- soit une équipe qui se maintient en **CNC** ;
- soit une équipe qui monte de **CRC**.

La limitation à 2 équipes d'un même club impose des conditions qui figurent aux points 4.2 et 4.3

### 9.3 - Identification :

Pour les clubs possédant plusieurs équipes, l'identification des équipes se fait par le nom précis du club suivi d'un numéro (1, 2, 3, etc...)

A nombre constant, l'identification des équipes se conserve au fil des années.

### Cas exceptionnels :

En cas de fusion de 2 clubs, il s'agit ici de la réelle fusion administrative de 2 clubs (\*) et non pas d'entente de clubs : on conserve l'équipe la mieux classée / niveau.

Un club qui change de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation pour conserver son ou ses équipes.

(\*) Le nouveau club doit prendre le même N° d'affiliation de Club FFPJP que l'un des 2 anciens clubs. Un club qui changerait de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation.

### 9.4 –Modalités :

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours

En CDC et CRC. :

Les inscriptions peuvent être payantes par équipe mais les montants doivent être votés en Assemblée Générale des comités départementaux et/ou régionaux et reportées dans leurs Règlements Intérieurs respectifs

En CNC :

Les inscriptions sont gratuites. L'inscription d'une équipe provenant d'un CRC n'est accordée qu'à condition que le comité régional ait respecté le présent Règlement National.

Le Comité de Pilotage National envoie :

- Aux comités régionaux courant décembre de chaque année, un formulaire d'inscription des équipes montantes de CRC en CNC comprenant les coordonnées du club avec adresse mail obligatoire, RIB du club
- Aux clubs concernés courant décembre / mi-janvier de chaque année un formulaire de participation et de confirmation pour les équipes qui se maintiennent, comprenant une demande du RIB du club à retourner pour le 31 janvier dernier délai avec copie aux comités départementaux et régionaux.



Un document décrivant les « modalités du CNC de l'année » y inclus la précision de l'indemnité fédérale reversée aux clubs est envoyé courant mai/juin.

### 9.5 – Tenue vestimentaire :

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de tous les niveaux CDC, CRC et CNC doivent être impérativement habillés avec au moins un haut identique portant l'identification du club y compris pour les têtes à têtes. Pour la finale nationale du CNC la tenue doit être homogène **haut et bas**, « le Blue jean » étant interdit (coaches compris).

Publicité : il est autorisé dans le respect des lois et règlements en vigueur (par exemple tabac et alcool sont interdits de publicités) le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour tous les joueurs d'une même équipe.

## ARTICLE 10 : COMPOSITION DES EQUIPES

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, seniors, vétérans) sans aucune obligation.

### 10.1 – Capitaine :

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur. Le capitaine coach peut participer en tant que joueur uniquement s'il figure parmi la liste des joueurs.

Si une équipe utilise un « capitaine/coach » non joueur celui-ci doit impérativement être licencié dans le club de l'équipe qu'il coach et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe. Les mineurs sont placés sous la responsabilité du capitaine obligatoirement majeur.

### 10.2 – Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les comités départementaux et régionaux doivent adopter les mesures suivantes :

#### Mesure générale :

- Placer les matchs des différents niveaux de championnats sur les dates fixes prévues. Les phases finales CDC / CRC doivent être placées si possible sur les dates du CNC de la période octobre/novembre.

#### Mesures spécifiques :

- Établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)

Ou :

- Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe

#### Mesures complémentaires :

- Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.



- Interdiction d'intervertir des équipes d'un même groupe / division d'un même club

## Mesure dérogatoire :

- Afin d'encourager les plus méritantes, une joueuse, même brûlée, pourra néanmoins jouer dans une autre équipe de son club mais uniquement à un niveau supérieur. Cette disposition s'applique seulement pour une joueuse unique et nominative.

**Ces mesures sont d'application nationale pour tous les niveaux territoriaux, ainsi les comités départementaux et régionaux ne peuvent pas les modifier dans leurs Règlements Intérieurs respectifs.**

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelés « joueurs brûlés ».

## Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent :

- Uniquement pour chaque compétition (open, vétérans, jeunes, provençal). Par exemple un vétéran peut participer au CNC/CRC/CDC vétéran ainsi qu'au CNC/CRC/CDC open ou provençal.
- En revanche cette disposition n'est pas applicable pour les féminines quand les journées de championnats ont lieu aux mêmes dates. Elles doivent privilégier leur participation au championnat féminin au championnat open.

Il est recommandé aux différents Comités de Pilotage de chaque niveau de se coordonner afin de tenir compte des éventuels « joueurs brûlés ».

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comités de Pilotage respectifs. La procédure de jugement et d'application des sanctions est la même que celle définie aux articles 15 et 16 du présent règlement mais correspondante aux niveaux des organes déconcentrés de la FFPJP.

### 10.3 – Joueurs mutés :

Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe.

### 10.4 – Joueurs étrangers :

Tout joueur de nationalité étrangère, licencié auparavant dans un autre pays, peut participer aux différents championnats des clubs. En revanche lors de sa première année de licence FFPJP sur le territoire national, il sera considéré comme un joueur muté extra départemental. En dehors de cette règle le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité par équipe.

Il en est de même pour un joueur français licencié à l'étranger qui reviendrait en France prendre une licence FFPJP.

## **3ème PARTIE : LE JEU**

### **ARTICLE 11 : PRINCIPE**

Un match est joué par une équipe de 6 joueurs, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :

- une phase en tête à tête avec 6 parties,



- une phase en doublettes avec 3 parties
- une phase en triplettes avec 2 parties.

### 11.1 - Feuille de match :

Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs soit 2 remplaçants maximum.

La composition des têtes à têtes, des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase du match et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition. Si un joueur se présente sur la compétition CNC, CRC, CDC sans son support de licence (oubli, perte, etc..), il sera autorisé à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus, après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende financière de 10 €.

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées. Elles sont disponibles auprès de chaque comité de pilotage ainsi que sur le site internet du Championnat des Clubs sous rubrique « Feuilles de Matches ».

### 11.2 – Déroulement d'un match et attributions des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 2 points en tête à tête, 4 points en doublettes et 6 points en triplettes.

Le total est donc de 36 points soit :

- 6 têtes à têtes à 2 points Total 12 pts
- 3 doublettes à 4 pts Total 12pts
- 2 triplettes à 6 pts Total 12 pts

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

Contrairement aux concours, le championnat des clubs n'attribue pas de points de catégorisation aux joueurs individuellement.

### 11.3 - Les remplacements :

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 7 ou 8 noms.

Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête à tête.



Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Les remplaçants sont obligatoirement les joueurs qui n'ont pas débuté la phase en doublette ou en tripléte.

## Modalités de remplacement

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante.

Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé dans une équipe, mais le bénéfice du remplacement est perdu seulement pour la partie en cours (dans la doublette ou la tripléte où il était demandé)

### 11.4 – intempéries :

En cas d'intempéries ne permettant pas de terminer le match au-delà du délai réglementaire d'une heure, deux possibilités :

1 – L'interruption a lieu avant que la phase des doublettes soit terminée : la rencontre est reportée et doit être rejouée.

2 - L'interruption a lieu pendant la phase des triplettes, le score final de la rencontre sera celui acquis après la phase des doublettes. En cas de rencontre éliminatoire et de score de parité après les doublettes, la victoire reviendra au club ayant remporté le plus de parties sur les 9 disputées.

## **ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES**

### 12-1 - Phase championnat :

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

### 12.2 – Cas exceptionnels de phases de barrages et poules de qualifications en Finale CNC

Cet article est applicable :



- En cas de match nul lors de phases finales ou de barrages organisés par les comités départementaux ou régionaux ;
- En cas d'égalité de points lors des Finales CNC où les groupes ne seront plus considérés comme une phase championnat mais comme un « groupe de qualification » ;

Dans ces 2 cas sera appliqué, le départage au tir de précision simplifié (voir ci-après) et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

## Déroulement de l'épreuve de tir

Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)

Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)

Une liste de 6 joueurs inscrits sur la feuille de match est préétablie par les 2 capitaines avant le tir.

Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m (au centre du cercle de lancer) sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer

A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste.

Les joueurs des 2 équipes sont placés à sur le côté 2 mètres à l'arrière du tireur. Les boules de tir ne sont ramassées qu'à l'issue du 1<sup>er</sup> tour et du passage des 12 joueurs.

La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le second arbitre placé au pas de tir :

1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir

3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir

5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « **mort subite** » aux mêmes conditions que dans les 2 tours mais sans décompte de points, le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

## 4ème PARTIE : LA DISCIPLINE

### ARTICLE 13 : LE JURY

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition

**Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés**

#### Composition du Jury :

Le Délégué Officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre Principal).

L'Arbitre Principal de la compétition.

**Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins)**





## ARTICLE 14 : CAS DE RETARDS DE JOUEURS OU D'ÉQUIPES

### Retard d'un joueur :

Si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire d'une heure.

S'il était inscrit pour jouer le tête à tête, il peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre.

Si le joueur était inscrit sur la feuille de match et sa licence déposée mais passé le délai d'une heure, il ne peut plus jouer le tête à tête s'il devait y participer. En revanche, il peut participer à la phase des doublettes et des triplettes.

Passé le délai d'une heure, le joueur inscrit sur la feuille de match mais qui n'a pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.

### Retard de plusieurs joueurs

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs. Si après le délai réglementaire d'une heure le nombre de joueurs, ayant déposé leur licence, est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

### Retard de toute l'équipe

Le délai de plus d'une heure s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait avec applications des sanctions pécuniaires afférentes.

L'équipe en question peut jouer le match suivant de la même journée s'il y a plusieurs matchs dans cette journée

Le dépôt de licence suite à un retard se comprend également au sens de l'application du point 11.1 du présent règlement.

## ARTICLE 15 : FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES

### 15.1 - Définition du forfait :

- en application de l'article 14 concernant les équipes composées de moins de 4 joueurs et de retard de toute l'équipe.

- abandon en cours de journée ou de match.

Un club sachant qu'une de ses équipes est « FORFAIT » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » et le responsable du Comité de Pilotage de son niveau par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 à 0 (3 points avec un point average de + 19).



Un forfait entraîne la suppression de l'indemnité fédérale pour les équipes participant au CNC pour la journée en cause.

## 15.2 - Amendes pour forfaits :

Les sommes indiquées ci-dessous s'appliquent pour le CNC et sont des maxima à ne pas dépasser pour les niveaux départementaux CDC et régionaux CRC. Les montants des amendes doivent être votés en Assemblées Générales Départementales et Régionales et reprises aux Règlements Intérieurs de ces instances.

Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs et 300€ pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.

A compter du 2ème forfait, le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 400€ en CDC, +600€ en CRC et + 1000€ en CNC au titre du forfait général.

## 15.3 - Forfait général :

En cas de forfait général en cours de championnat, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

Le forfait général intervenant avant le début du championnat mais après l'établissement du calendrier, est considéré comme forfait général en cours de compétition avec les mêmes conditions d'amendes et de sanctions sportives.

Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage de son niveau et accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende et à libeller de la façon suivante :

- CDC à libeller au comité départemental ;
- CRC à libeller au comité régional ;
- CNC à libeller à la FFPJP ;

Le référent du Comité de Pilotage de chaque niveau doit modifier le tirage au sort en conséquence du forfait et informer les autres équipes de la division ou groupe de l'équipe forfait

## Mode de règlement des amendes :

C'est le référent du Comité de Pilotage du niveau concerné qui établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CDC, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser. Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties

Pour le CNC : en cas de non-paiement de l'amende par le club concerné le montant dû sera déduit sur la fiche financière de son Comité.

## **ARTICLE 16 : FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES**

### 16.1 – Fautes collectives commises en tant qu'équipe

Fautes à prendre en considération :



C'est-à-dire autres que celles correspondant au Règlement du Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys comme :

- Composition d'équipe non respectée ;
- Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées ;
- Refus de disputer un match ;
- Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition,
- Ethique sportive bafouée, parties non disputées ;
- Match « arrangé »,
- Abandon en cours de match ou de journée,
- Refus de règlement des amendes dues...

### **Dans tous les cas il est vivement recommandé de réunir le Jury**

**Sanctions sportives** relatives aux cas cités ci-avant et pour cas non prévus :

La rétrogradation de CNC jusqu'en CRC est permise quelle que soit la division nationale dans laquelle évoluait l'équipe concernée et idem pour les niveaux CRC et CDC.

En plus des sanctions pécuniaires (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives énumérées ci-après, par les Comités de Pilotage respectifs :

- Avertissement
- Blâme
- Non versement, partielle ou totale, de l'indemnité financière fédérale (CNC)
- Annulation de match (s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours avec constitution d'un nouveau classement
- Pénalité de points pour la saison suivante
- Rétrogradation d'une ou de plusieurs divisions
- Exclusion du championnat des clubs.

### 16.2 – **Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant**

**Faute commise à l'encontre du règlement du jeu - conséquence d'un carton rouge :**

Le carton rouge dans une partie en cours exclue le joueur de cette partie.

Vu que l'unité en championnat des clubs est le match (tête à tête, doublette et triplète) il est définitivement exclu du match.

Remplacement : le joueur fautif peut être remplacé, sauf dans la partie dont il est exclu, et si la feuille de match comporte plus de 6 joueurs.

Le joueur exclu peut participer au match suivant dans le cas où il s'agit d'une journée à plusieurs matchs sauf si le jury, éventuellement réuni, a décidé d'une sanction supérieure.

**En cas de litige ou de contestation il est vivement recommandé de réunir le Jury de la compétition avec application pure et simple des textes en vigueur.**

La procédure de sanctions et d'appel est rappelée à l'article 17



## ARTICLE 17 : PROCEDURES DISCIPLINAIRES

### 17.1 – Fautes d'équipes (voir Article 16)

#### **Déclaration de litige / réclamation :**

**Les litiges et les réclamations** portant sur un match opposant deux clubs, ou opposant 2 autres équipes du groupe, **doivent être immédiatement consignées auprès du Délégué et de l'Arbitre Principal.**

**Le délégué devra obligatoirement réunir le jury,** dans le respect de l'article 13, avant de prendre une décision. Dans le cas de suspicion de « match arrangé » notamment lors de la dernière journée, le délégué et l'arbitre devront obligatoirement arrêter la rencontre et signifier aux capitaines et aux joueurs les sanctions encourues, qu'elles soient sportives pour leur club voire disciplinaires pour les joueurs.

**Seul le délégué pourra demander dans son rapport la saisine du Comité de Pilotage. Le rapport doit être transmis dans les 48 heures (recommandé par mail)** notamment dans le cas de faute collective et de connivence entre les équipes prévu à l'article 16.

**Les résultats transmis par le Délégué Officiel seront considérés comme seuls valables et entérinés.**

### 17.2 - Instruction et décision de sanction :

Les fautes collectives (voir article 16) et celles non prévues imputables à une équipe seront traitées directement par le Comité de Pilotage du niveau en question: CDC par le Comité de Pilotage Départemental, CRC par le Comité de Pilotage Régional, CNC par le Comité de Pilotage CNC, qui ont pouvoir de décision et de sanction

Chargé d'instruction du dossier : le responsable du Comité de Pilotage du niveau ou son remplaçant désigné.

Entretien contradictoire et décision de sanction : présence obligatoire de 3 membres minimum ou 5 membres maximum du Comité de Pilotage du niveau de la compétition

La notification de sanction (ou de non sanction) peut être transmise par mail aux clubs impliqués.

### 17.3 - Conditions d'appel :

L'appel peut être transmis dans les 10 jours qui suivent la réception de la notification de sanction au Président du Comité Directeur du niveau concerné. Il statuera en appel sans la présence des membres du Comité de Pilotage ayant statué en 1<sup>ère</sup> instance.

Suites éventuelles :

Le Président du Comité Directeur de l'instance concernée a le pouvoir d'engager des poursuites individuelles auprès de sa Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance comme indiqué ci-après au point 17-4

### 17.4 – Fautes individuelles de joueurs et/ou dirigeants

Dans tous les cas (même après décision de jury) c'est l'instance disciplinaire du niveau de compétition qui est saisie suivant nos procédures disciplinaires en vigueur.

Pour le CDC : Commission Départementale de Discipline, appel à la Commission Régionale

Pour le CRC : Commission Régionale de Discipline, appel à la Commission Nationale de la FFPJP



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS OPEN



---

Pour le CNC : Commission Fédérale de Discipline, appel à la Commission Nationale de la FFPJP  
Appel de décision du Jury : suivant le Code de Procédure FFPJP.

**Le présent règlement, adopté en Comité Directeur de la F.F.P.J.P. de Novembre 2017 et exposé au Congrès de MENDE (48) des 12-13 janvier 2018 est valable à partir de la saison 2018 et tant qu'il n'est pas modifié par le Comité Directeur de la F.F.P.J.P.**

**Fait conformément à l'exposé CNC du Congrès de MENDE (48) des 12-13/01/2018.**





## *Saison 2018*

### Championnat départemental par équipes de club **SENIORS / CDC**

#### **Poules 1<sup>ère</sup> division**

1 équipe de club accède au championnat régional pour la saison 2018 : NAILLAC 1  
24 équipes en 4 poules de 6 équipes.

#### **Quarts de finales et demi-finales, le dimanche 7 octobre 2018 à 9h00 :**

*Sont concernés les 2 premières équipes de chaque poule.*

Le tirage au sort des quarts de finales sera fait au comité dès que les poules seront terminées.

#### **Demi-finales**

Tirage au sort sur le terrain.

#### **Finale le dimanche 21 octobre 2018 à 14h00**

*Les montées et descentes de notre championnat départemental (CDC) dépendent de celles des championnats nationaux (CNC) et régionaux (CRC).*

A priori pour 2019, 1 seule équipe monterait en CRC : l'équipe vainqueur.

Les 2 équipes dernières de poule descendraient en 2<sup>ème</sup> division.

#### **Poules 2<sup>ème</sup> division**

24 équipes en 4 poules de 6 équipes.

Les 2 premiers de poules montent en 1<sup>ère</sup> division et les 2 derniers de poules descendent en 3<sup>ème</sup> division.

En fonction des divisions supérieures, d'autres équipes peuvent éventuellement accéder à la division supérieure ou descendre en division inférieure.

#### **Quarts de finales et demi-finales le dimanche 7 octobre 2018 à 9h00 :**

*Sont concernées les 2 premières équipes de chaque poule.*

Le tirage au sort des quarts de finales sera fait au comité dès que les poules seront terminées.

#### **Demi-finales :**

Tirage au sort sur le terrain.

#### **Finale le dimanche 21 octobre 2018 à 14h00**



Fédération Française de pétanque et jeu provençal  
Ligue d'Aquitaine  
*Comité départemental de la Dordogne*



## **Poules 3<sup>ème</sup> division**

50 équipes divisées en 7 poules de 6 équipes et 1 poule de 8 équipes.

Le 1<sup>er</sup> de chaque poule monte en 2<sup>ème</sup> division.

Si l'équipe championne est un second de poule, elle sera prioritaire pour accéder à la 2<sup>ème</sup> division en cas de désistement ou de refus de montée.

En fonction des divisions supérieures et des engagements des équipes de club, d'autres équipes peuvent accéder à la division supérieure.

2 équipes qualifiées par poules pour jouer les 8èmes de finale.

### **8èmes et Quarts de finales le dimanche 7 octobre 2018 à 9h00 :**

*Sont concernés les 2 premières équipes de chaque poule.*

Tirage au sort des 8èmes de finale au comité.

### **Quarts de finales :**

Tirage au sort sur le terrain.

### **Demi-finales et finale le dimanche 21 octobre 2018 à 9h00**

Tirage au sort des demi-finales le matin sur le terrain.

## **Championnat départemental par équipes de club FÉMININES / CDC F**

1 équipe de club accède au championnat régional pour la saison 2018 : COPO F1

En championnat départemental pour la saison 2018 : 16 équipes, soit 2 poules de 8 équipes.

**Les 4 premières de chaque poule sont qualifiées pour les phases finales, soit 8 équipes.**

### **Quarts de finales et demi-finales le dimanche 7 octobre 2018 à 9h00 :**

Tirage au sort des cadrages au comité (les 2 équipes avec le meilleur goal-average sont directement en demi-finale).

### **Demi-finales après-midi à 14h30**

Tirage au sort sur le terrain.

### **Finale le dimanche 21 octobre 2018 à 14h00**





# Feuille de Match

## Championnat par Equipes de Clubs

Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de la Dordogne

**Valeur des parties: / Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts**

Comité de: **DORDOGNE**

Division: .....  
 Poule : .....

Date: .....

Lieu: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ A  
 Club: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ B  
 Club: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....  
 Nom: ..... Prénom: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....  
 Nom: ..... Prénom: .....

**A**

### Composition des Equipes

**B**

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

En cas d'incident joindre un rapport

# ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de : A

contre

Club de : B

TETE à TETE

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre  
contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

DOUBLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

TRIPLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	
Total Général Equipe A		PTS →	

contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	
Total Général Equipe B		PTS →	

Gagnante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_  
 Perdante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

# Lieux des rencontres et arbitres

## CDC Séniors 2018

1ère division				
	Dimanche 25 février 2018	Samedi 10 mars 2018	Samedi 14 Avril 2018	Samedi 26 Mai 2018
Div 1 Poule 1	<i>LA POUDRERIE</i>	<i>LALINDE</i>	<i>POUDRERIE</i>	<i>MOULEYDIER</i>
<b>Arbitre</b>	PASQUIER J-M/PELLETANE JP	RAIMBAULT S.	PASQUIER J-M.	PELLETANE JP
Div 1 Poule 2	<i>LA POUDRERIE</i>	<i>BRANTOME</i>	<i>LA POUDRERIE</i>	<i>ST AULAYE</i>
<b>Arbitre</b>	PASQUIER J-M/PELLETANE JP	BOYER N.	PASQUIER J-M.	LAUD M.
Div 1 Poule 3	<i>MONTANCEIX</i>	<i>BRANTOME</i>	<i>MONTPON</i>	<i>NAILLAC</i>
<b>Arbitre</b>	SCHWARZWAELDER A.	BOYER N.	SCHWARZWAELDER A.	PASQUIER J-M.
Div 1 Poule 4	<i>ST AULAYE</i>	<i>CHANCELADE</i>	<i>THIVIERS</i>	<i>EPP</i>
<b>Arbitre</b>	LAUD M.	PRIGENT J.	CABIROL C.	BOYER N.

2ème division				
	Dimanche 25 février 2018	Samedi 10 mars 2018	Samedi 14 Avril 2018	Samedi 26 Mai 2018
Div 2 Poule 1	<i>ST CYPRIEN</i>	<i>NEUVIC</i>	<i>MARSAC</i>	<i>CHANCELADE</i>
<b>Arbitre</b>	BOYER N.	DUVALLET Y./CABIROL C.	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	CASTET P.
Div 2 Poule 2	<i>MONTANCEIX</i>	<i>VERGT</i>	<i>TERRASSON</i>	<i>CHANCELADE</i>
<b>Arbitre</b>	SCHWARZWAELDER A.	PELLETANE J-P.	LAUD M.	CASTET P.
Div 2 Poule 3	<i>ROUFFIGNAC</i>	<i>BRANTOME</i>	<i>SARLAT</i>	<i>MOULEYDIER</i>
<b>Arbitre</b>	LAVAL D.	BOYER N.	LAVAL D.	PELLETANE JP
Div 2 Poule 4	<i>ST AULAYE</i>	<i>LALINDE</i>	<i>TERRASSON</i>	<i>ST AULAYE</i>
<b>Arbitre</b>	LAUD M.	RAIMBAULT S.	LAUD M.	LAUD M.

3ème division				
	Dimanche 25 février 2018	Samedi 10 mars 2018	Samedi 14 Avril 2018	Samedi 26 Mai 2018
Div 3 Poule 1	<i>THIVIERS</i>	<i>NONTRON</i>	<i>THIVIERS</i>	<i>JAVERLHAC</i>
<b>Arbitre</b>	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	LAUD M.	CABIROL C.	SCHWARZWAELDER A.
Div 3 Poule 2	<i>THIVIERS</i>	<i>NONTRON</i>	<i>THIVIERS</i>	<i>JAVERLHAC</i>
<b>Arbitre</b>	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	LAUD M.	CABIROL C.	SCHWARZWAELDER A.
Div 3 Poule 3	<i>THIVIERS</i>	<i>CHANCELADE</i>	<i>MARSAC</i>	<i>EPP</i>
<b>Arbitre</b>	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	PRIGENT J.	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	BOYER N.
Div 3 Poule 4	<i>ST AULAYE</i>	<i>VANXAINS</i>	<i>MONTPON</i>	<i>ST AULAYE</i>
<b>Arbitre</b>	LAUD M.	SCHWARZWAELDER A.	SCHWARZWAELDER A.	LAUD M.
Div 3 Poule 5	<i>ROUFFIGNAC</i>	<i>CAMPAGNAC</i>	<i>SARLAT</i>	<i>AUBAS</i>
<b>Arbitre</b>	LAVAL D.	LAVAL D.	LAVAL D.	LAVAL D.
Div 3 Poule 6	<i>ST CYPRIEN</i>	<i>CAMPAGNAC</i>	<i>SARLAT</i>	<i>AUBAS</i>
<b>Arbitre</b>	BOYER N.	LAVAL D.	LAVAL D.	LAVAL D.
Div 3 Poule 7	<i>LA POUDRERIE</i>	<i>COUZE</i>	<i>LA POUDRERIE</i>	<i>NAILLAC</i>
<b>Arbitre</b>	PASQUIER J-M/PELLETANE JP	CASTET P.	PASQUIER J-M.	PASQUIER J-M
Div 3 Poule 8	<i>MONTANCEIX</i>	<i>NEUVIC</i>	<i>GRAVELLE</i>	<i>MONTPON</i>
<b>Arbitre</b>	SCHWARZWAELDER A.	DUVALLET Y./CABIROL C.	BOYER N.	DUVALLET Y./PRIGENT J.

## CDC SENIOR 2018 1ère DIVISION

### Poule 1

SARLAT S3
LA POWDRERIE S1
ST CYPRIEN S1
NEGRONDE S1
MONTANCEIX S1
MOULEYDIER S1

### Poule 2

BRANTOME S2
COUZE ST FRONT S1
SARLAT S2
MUSSIDAN S1
ST LEON/LISLE S1
COPO S1

### Poule 3

BRANTOME S1
BEAUMONT S1
ST LEON/LISLE S2
NAILLAC S2
CARSAC S1
MONTPON S1

### Poule 4

EPP S1
CHANCELADE S1
ST ASTIER S1
JOYEUSE S1
NONTRON S1
THIVIERS S1

## CDC SENIOR 2018 - 2ème DIVISION

### Poule 1

LE BUGUE S2
MARSAC S1
COPO S2
TERRASSON S2
ST JULIEN DE LAMPON S1
CHANCELADE S3

### Poule 2

LE BUGUE S1
COUZE ST FRONT S2
CHANCELADE S2
VERGT S2
NEGRONDES S2
TERRASSON S1

### Poule 3

VERGT S1
BRANTOME S3
AUGIGNAC S1
ROUFFIGNAC S1
ST ANTOINE CUMOND S1
SARLAT S4

### Poule 4

CHAMPCEVINEL S1
CARSAC S2
LE LARDIN S1
ST AULAYE S1
ST PARDOUX LA RIVIERE S1
NAILLAC S3

## CDC SENIOR 2018 3ème DIVISION

### Poule 1

ST PARDOUX LA RIVIERE S2
BRANTOME S4
JAVERLHAC S2
NONTRON S3
THIVIERS S3
ETOUARS S1

### Poule 2

ST PARDOUX LA RIVIERE S4
JAVERLHAC S1
NONTRON S2
ST ESTEPHE S1
THIVIERS S4
GRAVELLE S1

### Poule 3

ST PARDOUX LA RIVIERE S3
THIVIERS S2
GRAVELLE S3
CHAMPCEVINEL S2
CHANCELADE S4
CHAMIERS S1

### Poule 4

ST ANTOINE CUMOND S2
ST AULAYE S2
ST LAURENT DES HOMMES S1
RIBERAC S1
VILLETUREIX S1
VANXAINS S1

### Poule 5

AUBAS S1
ST CYPRIEN S2
ST LEON/VEZERE S1
SALIGNAC ST CREPIN S1
ST JULIEN DE LAMPON S2
ROUFFIGNAC S2

### Poule 6

CENAC S1
CAMPAGNAC LES QUERCY S1
ST CYPRIEN S3
ST JULIEN DE LAMPON S3
MEYRAL S1
ST LEON/VEZERE S2

### Poule 7

BEAUMONT S2
NAILLAC S4
COUZE ST FRONT S3
MAUZAC S1
LA POWDRERIE S2
LALINDE S1

### Poule 8

MONTANCEIX S2
GRAVELLE S2
MARSAC S2
RAZAC S1
ST ASTIER S2
JOYEUSE S2
NEUVIC S1
VERGT S3

## 2018 - CDC Senior 1ère Division - POULE 1

1	SARLAT 3
2	LA POUDRERIE 1
3	ST CYPRIEN 1

4	NEGRONDE 1
5	MONTANCEIX 1
6	MOULEYDIER 1

<b>1ère journée à Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
SARLAT 3	contre	LA POUDRERIE 1
ST CYPRIEN 1	contre	NEGRONDE 1
MONTANCEIX 1	contre	MOULEYDIER 1
<b>2e journée à Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
SARLAT 3	contre	ST CYPRIEN 1
LA POUDRERIE 1	contre	MONTANCEIX 1
NEGRONDE 1	contre	MOULEYDIER 1
<b>3e journée à Lalinde</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Raimbault</b>
SARLAT 3	contre	NEGRONDE 1
LA POUDRERIE 1	contre	MOULEYDIER 1
ST CYPRIEN 1	contre	MONTANCEIX 1
<b>4e journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Pasquier</b>
SARLAT 3	contre	MONTANCEIX 1
LA POUDRERIE 1	contre	NEGRONDE 1
ST CYPRIEN 1	contre	MOULEYDIER 1
<b>5e journée à Mouleydier</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Pelletane</b>
SARLAT 3	contre	MOULEYDIER 1
LA POUDRERIE 1	contre	ST CYPRIEN 1
NEGRONDE 1	contre	MONTANCEIX 1

## 2018 - CDC Senior 1ère Division - POULE 2

1	BRANTOME 2
2	COUZE 1
3	SARLAT 2

4	MUSSIDAN 1
5	ST LEON/LISLE 1
6	COPO 1

<b>1ère journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
BRANTOME 2	contre	COUZE 1
SARLAT 2	contre	MUSSIDAN 1
ST LEON/LISLE 1	contre	COPO 1
<b>2e journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
BRANTOME 2	contre	SARLAT 2
COUZE 1	contre	ST LEON/LISLE 1
MUSSIDAN 1	contre	COPO 1
<b>3e journée à Brantome</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
BRANTOME 2	contre	MUSSIDAN 1
COUZE 1	contre	COPO 1
SARLAT 2	contre	ST LEON/LISLE 1
<b>4e journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Pasquier</b>
BRANTOME 2	contre	ST LEON/LISLE 1
COUZE 1	contre	MUSSIDAN 1
SARLAT 2	contre	COPO 1
<b>5e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
BRANTOME 2	contre	COPO 1
COUZE 1	contre	SARLAT 2
MUSSIDAN 1	contre	ST LEON/LISLE 1

## 2018 - CDC Senior 1ère Division - POULE 3

1	BRANTOME 1
2	BEAUMONT 1
3	ST LEON/LISLE 2

4	NAILLAC 2
5	CARSAC 1
6	MONTPON 1

<b>1ère journée à Montanceix</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
BRANTOME 1	contre	BEAUMONT 1
ST LEON/LISLE 2	contre	NAILLAC 2
CARSAC 1	contre	MONTPON 1
<b>2e journée à Montanceix</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
BRANTOME 1	contre	ST LEON/LISLE 2
BEAUMONT 1	contre	CARSAC 1
NAILLAC 2	contre	MONTPON 1
<b>3e journée à Brantome</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
BRANTOME 1	contre	NAILLAC 2
BEAUMONT 1	contre	MONTPON 1
ST LEON/LISLE 2	contre	CARSAC 1
<b>4e journée à Montpon</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
BRANTOME 1	contre	CARSAC 1
BEAUMONT 1	contre	NAILLAC 2
ST LEON/LISLE 2	contre	MONTPON 1
<b>5e journée à Naillac</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Pasquier</b>
BRANTOME 1	contre	MONTPON 1
BEAUMONT 1	contre	ST LEON/LISLE 2
NAILLAC 2	contre	CARSAC 1

## 2018 - CDC Senior 1ère Division - POULE 4

1	EPP 1
2	CHANCELADE 1
3	ST ASTIER 1

4	JOYEUSE 1
5	NONTRON 1
6	THIVIERS 1

<b>1ère journée à St Aulaye</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
EPP 1	contre	CHANCELADE 1
ST ASTIER 1	contre	JOYEUSE 1
NONTRON 1	contre	THIVIERS 1
<b>2e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
EPP 1	contre	ST ASTIER 1
CHANCELADE 1	contre	NONTRON 1
JOYEUSE 1	contre	THIVIERS 1
<b>3e journée à Chancelade</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Prigent</b>
EPP 1	contre	JOYEUSE 1
CHANCELADE 1	contre	THIVIERS 1
ST ASTIER 1	contre	NONTRON 1
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Cabirol</b>
EPP 1	contre	NONTRON 1
CHANCELADE 1	contre	JOYEUSE 1
ST ASTIER 1	contre	THIVIERS 1
<b>5e journée à EPP</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
EPP 1	contre	THIVIERS 1
CHANCELADE 1	contre	ST ASTIER 1
JOYEUSE 1	contre	NONTRON 1

## 2018 - CDC Senior 2ème Division - POULE 1

1	LE BUGUE 2
2	MARSAC 1
3	COPO 2

4	TERRASSON 2
5	ST JULIEN DE LAMPON
6	CHANCELADE 3

<b>1ère journée à St Cyprien</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
LE BUGUE 2	contre	MARSAC 1
COPO 2	contre	TERRASSON 2
ST JULIEN DE LAMPON	contre	CHANCELADE 3
<b>2e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
LE BUGUE 2	contre	COPO 2
MARSAC 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON
TERRASSON 2	contre	CHANCELADE 3
<b>3e journée à Neuvic</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet/cabirol</b>
LE BUGUE 2	contre	TERRASSON 2
MARSAC 1	contre	CHANCELADE 3
COPO 2	contre	ST JULIEN DE LAMPON
<b>4e journée à Marsac</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
LE BUGUE 2	contre	ST JULIEN DE LAMPON
MARSAC 1	contre	TERRASSON 2
COPO 2	contre	CHANCELADE 3
<b>5e journée à Chancelade</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
LE BUGUE 2	contre	CHANCELADE 3
MARSAC 1	contre	COPO 2
TERRASSON 2	contre	ST JULIEN DE LAMPON

## 2018 - CDC Senior 2ème Division - POULE 2

1	LE BUGUE 1
2	COUZE 2
3	CHANCELADE 2

4	VERGT 2
5	NEGRONDE 2
6	TERRASSON 1

<b>1ère journée à Montanceix</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
LE BUGUE 1	contre	COUZE 2
CHANCELADE 2	contre	VERGT 2
NEGRONDE 2	contre	TERRASSON 1
<b>2e journée à Montanceix</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
LE BUGUE 1	contre	CHANCELADE 2
COUZE 2	contre	NEGRONDE 2
VERGT 2	contre	TERRASSON 1
<b>3e journée à Vergt</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Pelletane</b>
LE BUGUE 1	contre	VERGT 2
COUZE 2	contre	TERRASSON 1
CHANCELADE 2	contre	NEGRONDE 2
<b>4e journée à Terrasson</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
LE BUGUE 1	contre	NEGRONDE 2
COUZE 2	contre	VERGT 2
CHANCELADE 2	contre	TERRASSON 1
<b>5e journée à Chancelade</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
LE BUGUE 1	contre	TERRASSON 1
COUZE 2	contre	CHANCELADE 2
VERGT 2	contre	NEGRONDE 2



## 2018 - CDC Senior 2ème Division - POULE 3

1	VERGT 1
2	BRANTOME 3
3	AUGIGNAC 1

4	ROUFFIGNAC 1
5	ST ANTOINE CUMOND
6	SARLAT 4

<b>1ère journée à Rouffignac</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
VERGT 1	contre	BRANTOME 3
AUGIGNAC 1	contre	ROUFFIGNAC 1
ST ANTOINE CUMOND	contre	SARLAT 4
<b>2e journée à Rouffignac</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
VERGT 1	contre	AUGIGNAC 1
BRANTOME 3	contre	ST ANTOINE CUMOND
ROUFFIGNAC 1	contre	SARLAT 4
<b>3e journée à Brantome</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
VERGT 1	contre	ROUFFIGNAC 1
BRANTOME 3	contre	SARLAT 4
AUGIGNAC 1	contre	ST ANTOINE CUMOND
<b>4e journée à Sarlat</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
VERGT 1	contre	ST ANTOINE CUMOND
BRANTOME 3	contre	ROUFFIGNAC 1
AUGIGNAC 1	contre	SARLAT 4
<b>5e journée à Mouleydiar</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Pelletane</b>
VERGT 1	contre	SARLAT 4
BRANTOME 3	contre	AUGIGNAC 1
ROUFFIGNAC 1	contre	ST ANTOINE CUMOND

## 2018 - CDC Senior 2ème Division - POULE 4

1	CHAMPCEVINEL 1
2	CARSAC 2
3	LE LARDIN 1

4	ST AULAYE 1
5	ST PARDOUX 1
6	NAILLAC 3

<b>1ère journée à St Aulaye</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
CHAMPCEVINEL 1	contre	CARSAC 2
LE LARDIN 1	contre	ST AULAYE 1
ST PARDOUX 1	contre	NAILLAC 3
<b>2e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
CHAMPCEVINEL 1	contre	LE LARDIN 1
CARSAC 2	contre	ST PARDOUX 1
ST AULAYE 1	contre	NAILLAC 3
<b>3e journée à Lalinde</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Raimbault</b>
CHAMPCEVINEL 1	contre	ST AULAYE 1
CARSAC 2	contre	NAILLAC 3
LE LARDIN 1	contre	ST PARDOUX 1
<b>4e journée à Terrasson</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
CHAMPCEVINEL 1	contre	ST PARDOUX 1
CARSAC 2	contre	ST AULAYE 1
LE LARDIN 1	contre	NAILLAC 3
<b>5e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
CHAMPCEVINEL 1	contre	NAILLAC 3
CARSAC 2	contre	LE LARDIN 1
ST AULAYE 1	contre	ST PARDOUX 1

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 1

1	ST PARDOUX LA RIVIERE 2
2	BRANTOME 4
3	JAVERLHAC 2

4	NONTRON 3
5	THIVIERS 3
6	ETOUARS 1

<b>1ère journée à Thiviers</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 2	contre	BRANTOME 4
JAVERLHAC 2	contre	NONTRON 3
THIVIERS 3	contre	ETOUARS 1
<b>2e journée à Thiviers</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 2	contre	JAVERLHAC 2
BRANTOME 4	contre	THIVIERS 3
NONTRON 3	contre	ETOUARS 1
<b>3e journée à Nontron</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 2	contre	NONTRON 3
BRANTOME 4	contre	ETOUARS 1
JAVERLHAC 2	contre	THIVIERS 3
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Cabirol</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 2	contre	THIVIERS 3
BRANTOME 4	contre	NONTRON 3
JAVERLHAC 2	contre	ETOUARS 1
<b>5e journée à Javerlhac</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 2	contre	ETOUARS 1
BRANTOME 4	contre	JAVERLHAC 2
NONTRON 3	contre	THIVIERS 3

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 2

1	ST PARDOUX LA RIVIERE 4
2	JAVERLHAC 1
3	NONTRON 2

4	ST ESTEPHE 1
5	THIVIERS 4
6	GRAVELLE 1

<b>1ère journée à Thiviers</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 4	contre	JAVERLHAC 1
NONTRON 2	contre	ST ESTEPHE 1
THIVIERS 4	contre	GRAVELLE 1
<b>2e journée à Thiviers</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 4	contre	NONTRON 2
JAVERLHAC 1	contre	THIVIERS 4
ST ESTEPHE 1	contre	GRAVELLE 1
<b>3e journée à Nontron</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 4	contre	ST ESTEPHE 1
JAVERLHAC 1	contre	GRAVELLE 1
NONTRON 2	contre	THIVIERS 4
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 4	contre	THIVIERS 4
JAVERLHAC 1	contre	ST ESTEPHE 1
NONTRON 2	contre	GRAVELLE 1
<b>5e journée à Javerlhac</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 4	contre	GRAVELLE 1
JAVERLHAC 1	contre	NONTRON 2
ST ESTEPHE 1	contre	THIVIERS 4

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 3

1	ST PARDOUX LA RIVIERE 3
2	THIVIERS 2
3	GRAVELLE 3

4	CHAMPCEVINEL 2
5	CHANCELADE 4
6	CHAMIERIS 1

<b>1ère journée à Thiviers</b>			<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 3	contre			THIVIERS 2
GRAVELLE 3	contre			CHAMPCEVINEL 2
CHANCELADE 4	contre			CHAMIERIS 1
<b>2e journée à Thiviers</b>			<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 3	contre			GRAVELLE 3
THIVIERS 2	contre			CHANCELADE 4
CHAMPCEVINEL 2	contre			CHAMIERIS 1
<b>3e journée à Chancelade</b>			<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Prigent</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 3	contre			CHAMPCEVINEL 2
THIVIERS 2	contre			CHAMIERIS 1
GRAVELLE 3	contre			CHANCELADE 4
<b>4e journée à Marsac</b>			<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Raimbault</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 3	contre			CHANCELADE 4
THIVIERS 2	contre			CHAMPCEVINEL 2
GRAVELLE 3	contre			CHAMIERIS 1
<b>5e journée à EPP</b>			<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE 3	contre			CHAMIERIS 1
THIVIERS 2	contre			GRAVELLE 3
CHAMPCEVINEL 2	contre			CHANCELADE 4

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 4

1	ST ANTOINE CUMOND 2
2	ST AULAYE 2
3	ST LAURENT DES HOMMES 1

4	RIBERAC 1
5	VILLETOUREIX 1
6	VANXAINS 1

<b>1ère journée à St Aulaye</b>			<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ANTOINE CUMOND 2	contre			ST AULAYE 2
ST LAURENT DES HOMMES 1	contre			RIBERAC 1
VILLETOUREIX 1	contre			VANXAINS 1
<b>2e journée à St Aulaye</b>			<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ANTOINE CUMOND 2	contre			ST LAURENT DES HOMMES 1
ST AULAYE 2	contre			VILLETOUREIX 1
RIBERAC 1	contre			VANXAINS 1
<b>3e journée à Vanxains</b>			<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
ST ANTOINE CUMOND 2	contre			RIBERAC 1
ST AULAYE 2	contre			VANXAINS 1
ST LAURENT DES HOMMES 1	contre			VILLETOUREIX 1
<b>4e journée à Montpon</b>			<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
ST ANTOINE CUMOND 2	contre			VILLETOUREIX 1
ST AULAYE 2	contre			RIBERAC 1
ST LAURENT DES HOMMES 1	contre			VANXAINS 1
<b>5e journée à St Aulaye</b>			<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ANTOINE CUMOND 2	contre			VANXAINS 1
ST AULAYE 2	contre			ST LAURENT DES HOMMES 1
RIBERAC 1	contre			VILLETOUREIX 1

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 5

1	AUBAS 1
2	ST CYPRIEN 2
3	ST LEON SUR VEZERE 1

4	SALIGNAC ST CREPIN 1
5	ST JULIEN DE LAMPON 2
6	ROUFFIGNAC 2

<b>1ère journée à Rouffignac</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
AUBAS 1	contre	ST CYPRIEN 2
ST LEON SUR VEZERE 1	contre	SALIGNAC ST CREPIN 1
ST JULIEN DE LAMPON 2	contre	ROUFFIGNAC 2
<b>2e journée à Rouffignac</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
AUBAS 1	contre	ST LEON SUR VEZERE 1
ST CYPRIEN 2	contre	ST JULIEN DE LAMPON 2
SALIGNAC ST CREPIN 1	contre	ROUFFIGNAC 2
<b>3e journée à Campagnac</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
AUBAS 1	contre	SALIGNAC ST CREPIN 1
ST CYPRIEN 2	contre	ROUFFIGNAC 2
ST LEON SUR VEZERE 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON 2
<b>4e journée à Sarlat</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
AUBAS 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON 2
ST CYPRIEN 2	contre	SALIGNAC ST CREPIN 1
ST LEON SUR VEZERE 1	contre	ROUFFIGNAC 2
<b>5e journée à Aubas</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
AUBAS 1	contre	ROUFFIGNAC 2
ST CYPRIEN 2	contre	ST LEON SUR VEZERE 1
SALIGNAC ST CREPIN 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON 2

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 6

1	CENAC 1
2	CAMPAGNAC LES QUERCY 1
3	ST CYPRIEN 3

4	ST JULIEN DE LAMPON 3
5	MEYRAL 1
6	ST LEON SUR VEZERE 2

<b>1ère journée à St Cyprien</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
CENAC 1	contre	CAMPAGNAC LES QUERCY 1
ST CYPRIEN 3	contre	ST JULIEN DE LAMPON 3
MEYRAL 1	contre	ST LEON SUR VEZERE 2
<b>2e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Boyer</b>
CENAC 1	contre	ST CYPRIEN 3
CAMPAGNAC LES QUERCY 1	contre	MEYRAL 1
ST JULIEN DE LAMPON 3	contre	ST LEON SUR VEZERE 2
<b>3e journée à Campagnac</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
CENAC 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON 3
CAMPAGNAC LES QUERCY 1	contre	ST LEON SUR VEZERE 2
ST CYPRIEN 3	contre	MEYRAL 1
<b>4e journée à Sarlat</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
CENAC 1	contre	MEYRAL 1
CAMPAGNAC LES QUERCY 1	contre	ST JULIEN DE LAMPON 3
ST CYPRIEN 3	contre	ST LEON SUR VEZERE 2
<b>5e journée à Aubas</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
CENAC 1	contre	ST LEON SUR VEZERE 2
CAMPAGNAC LES QUERCY 1	contre	ST CYPRIEN 3
ST JULIEN DE LAMPON 3	contre	MEYRAL 1

## 2018 - CDC Senior 3ème Division - POULE 7

1	BEAUMONT 2
2	NAILLAC 4
3	COUZE ST FRONT 3

4	MAUZAC 1
5	LA POUDRERIE 2
6	LALINDE 1

<b>1ère journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 09h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
BEAUMONT 2	contre	NAILLAC 4
COUZE ST FRONT 3	contre	MAUZAC 1
LA POUDRERIE 2	contre	LALINDE 1
<b>2e journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 25 Février 14h00</b>	<b>Arbitre : Pasquier/Pelletane</b>
BEAUMONT 2	contre	COUZE ST FRONT 3
NAILLAC 4	contre	LA POUDRERIE 2
MAUZAC 1	contre	LALINDE 1
<b>3e journée à Couze</b>	<b>Le 10 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
BEAUMONT 2	contre	MAUZAC 1
NAILLAC 4	contre	LALINDE 1
COUZE ST FRONT 3	contre	LA POUDRERIE 2
<b>4e journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 14 Avril 14h30</b>	<b>Arbitre : Pasquier</b>
BEAUMONT 2	contre	LA POUDRERIE 2
NAILLAC 4	contre	MAUZAC 1
COUZE ST FRONT 3	contre	LALINDE 1
<b>5e journée à Naillac</b>	<b>Le 26 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Pasquier</b>
BEAUMONT 2	contre	LALINDE 1
NAILLAC 4	contre	COUZE ST FRONT 3
MAUZAC 1	contre	LA POUDRERIE 2



## Saison 2018- 3ème Division

### Poule 8

1	MONTANCEIX 2
2	GRAVELLES 2
3	MARSAC 2
4	RAZAC 1
5	ST ASTIER 2
6	JOUYEUSE 2
7	NEUVIC 1
8	VERGT 3

<b>1ère journée à Montanceix</b>	<b>le 25/02/2018 09h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
MONTANCEIX 2	contre	GRAVELLES 2
MARSAC 2	contre	RAZAC 1
ST ASTIER 2	contre	JOUYEUSE 2
NEUVIC 1	contre	VERGT 3
<b>2e journée à Montanceix</b>	<b>le 25/02/2018 14h00</b>	<b>Arbitre : Schwarzwaelder</b>
MONTANCEIX 2	contre	MARSAC 2
GRAVELLES 2	contre	ST ASTIER 2
RAZAC 1	contre	VERGT 3
NEUVIC 1	contre	JOUYEUSE 2
<b>3e journée à Neuvic</b>	<b>le 10/03/2018 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Cabirol</b>
MONTANCEIX 2	contre	RAZAC 1
GRAVELLES 2	contre	JOUYEUSE 2
MARSAC 2	contre	NEUVIC 1
ST ASTIER 2	contre	VERGT 3
<b>4e journée à Neuvic</b>	<b>le 10/03/2018 14h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet/Cabirol</b>
MONTANCEIX 2	contre	ST ASTIER 2
GRAVELLES 2	contre	VERGT 3
MARSAC 2	contre	JOUYEUSE 2
RAZAC 1	contre	NEUVIC 1
<b>5e journée à Gravelle</b>	<b>le 14/04/2018 14h30</b>	<b>Arbitre: Boyer</b>
MONTANCEIX 2	contre	JOUYEUSE 2
GRAVELLES 2	contre	RAZAC 1
MARSAC 2	contre	VERGT 3
ST ASTIER 2	contre	NEUVIC 1
<b>6e journée à Montpon</b>	<b>le 26/05/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
MONTANCEIX 2	contre	NEUVIC 1
GRAVELLES 2	contre	MARSAC 2
RAZAC 1	contre	ST ASTIER 2
JOUYEUSE 2	contre	VERGT 3
<b>7e journée à Montpon</b>	<b>le 26/05/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
MONTANCEIX 2	contre	VERGT 3
GRAVELLES 2	contre	NEUVIC 1
MARSAC 2	contre	ST ASTIER 2
RAZAC 1	contre	JOUYEUSE 2

**IMPORTANT**  
**LA POULE 8 COMPORTE 3 JOURNEES COMPLETES**  
**ET 1 DEMI-JOURNEE**

# Féminines

Fédération Française  
de Pétanque et de Jeu Provençal

---



---

Championnat Départemental  
des Clubs







## ARTICLE 1 : OBJET

Le Championnat des Clubs Féminin est soumis à l'application stricte du règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Il se déroule par équipes composées de joueuses d'un même club sous forme d'un championnat régulier avec un classement.

Chaque équipe est composée de 4 joueuses qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : tête à tête, doublette et une phase en tripléte qui comprend également une épreuve de tir de précision. Les oppositions entre équipes sont appelées « matchs » qui se déroulent lors de journées.

**La participation au championnat des clubs Féminin n'est pas imposée par la FFPJP à ses organes déconcentrés que sont les comités départementaux et régionaux mais leur est vivement recommandée.**

## 1ère PARTIE : ARCHITECTURE

### ARTICLE 2 : NIVEAU TERRITORIAL

Le Championnat des Clubs Féminin comporte 3 niveaux de découpage territorial :

- Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (**CDC-F**) ;
- Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (**CRC-F**) ;
- Niveau National dont l'appellation est Championnat National des Clubs (**CNC-F**) ;

Les sigles **CNC-F**, **CRC-F** et **CDC-F** sont les seuls à pouvoir être utilisés pour désigner un niveau territorial.

Chaque niveau territorial peut comprendre plusieurs divisions et chaque division plusieurs groupes.

Le principe de montée et de descente s'applique entre les divisions et entre les 3 niveaux.

### ARTICLE 3 : COMITE DE PILOTAGE

#### 3.1 - Compétences :

Chaque niveau territorial est géré par un Comité de Pilotage :

- Le Comité de Pilotage National, en charge du CNC-F est rattaché directement à la FFPJP ;
- Les Comités de Pilotage Régionaux en charge des CRC-F sont rattachés à leurs Régions respectives ;
- Les Comités de Pilotage Départementaux en charge des CDC-F sont rattachés à leurs comités départementaux respectifs.

#### 3.2 - Rôle :

Chaque Comité de Pilotage a à sa tête un référent. Les Comités de Pilotage de chaque niveau, de conserve avec leurs Comités Directeurs respectifs, ont pour mission dans leur territoire de compétence la gestion des championnats des clubs soit :

- De gérer les inscriptions / participations des équipes ;
- De constituer les divisions et groupes ;



- D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- De gérer les reports de dates éventuels
- De gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- De centraliser les résultats et actualiser les classements
  
- De fixer les montées / descentes des divisions
- De veiller au bon déroulement du championnat
- De régler en première instance les litiges éventuels
- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matches, rapports, courriers des clubs)

### 3.3 - Règlement intérieur des comités départementaux et régionaux :

En appui des Comités de Pilotage, chaque comité départemental ou régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI) en annexe de celui-ci. Il permet de définir localement l'organisation générale du championnat des clubs conformément au rôle défini des Comités de Pilotage et sans aller à l'encontre du Règlement National.

## **ARTICLE 4 : LES DIVISIONS ET LES GROUPES**

### 4.1 - Terminologies à appliquer :

Les CDC-F et le CRC-F sont scindés en divisions et groupes si nécessaires et les intitulés s'établissent de la façon suivante : niveau du championnat, suivi du N° de la division suivie de la lettre du groupe

Exemple pour un CDC-F à 3 divisions scindées chacune en 2 groupes : CDC-F1A et CDC-F1B – CDC-F2A et CDC-F2B – CDC-F3A et CDC-F3B

Exemple pour un CRC à 2 divisions avec la 1<sup>ère</sup> non scindée et la 2<sup>ème</sup> scindée en 2 groupes : CRC-F1 et CRC-F2A – CRC-F2B

Le CNC-F ne comprend pas de divisions mais se déroule par groupes géographiques qualificatifs en vue d'une finale nationale qui décerne le titre de Champion de France des Clubs.

### 4.2 - Montées /descentes :

Chaque année s'applique le système de montées / descentes entre les divisions de différents niveaux CDC-F et CRC-F avec au moins la montée et la descente de 1 équipe dans chaque division.

Pour le CNC-F il s'agit d'une participation d'équipes provenant des CRC-F. Toutefois, selon les décisions prises par le Comité de Pilotage, les équipes les mieux classées pourront conserver leur place dans le CNC-F pour la saison suivante.

#### En CDC-F / CRC-F :

Le nombre de montées / descentes entre divisions est fixé par le Règlement Intérieur des comités départementaux et régionaux vu que le nombre de divisions et de groupes ainsi que le nombre d'équipes les composant est fort variable d'un département et d'une région à l'autre. Le Comité de Pilotage a possibilité de réaménager le nombre de montées / descentes en fonction des nouvelles entrées et/ou forfaits d'équipes au fil des saisons.

Dans le cas où une division est scindée en 2 ou plusieurs groupes il sera organisé, quand nécessaire, des matchs de barrage pour les équipes concernées par les montées et descentes.

La montée en Division Régionale se fait sur résultat du classement départemental de sa plus haute division.



#### 4.3 – Situation des clubs à plusieurs équipes :

Quand un club possède plusieurs équipes à un même niveau et une même division les équipes doivent être placées dans des groupes différents. Quand il n'y a qu'un groupe les équipes doivent obligatoirement se rencontrer lors des 1<sup>ers</sup> matches.

#### 4.4 - Remplacement d'équipe (s) laissant une place vacante dans une division :

En cas de place laissée vacante par une équipe rétrogradée suite à une sanction sportive ou suite à une équipe qui se retire, la priorité est donnée aux équipes des divisions immédiatement inférieures prises dans l'ordre du classement plutôt qu'au repêchage d'équipes qui descendent.

#### 4.5 - Refus de montée en division supérieure :

Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité Directeur du niveau concerné. Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

#### 4.6 – Montée en CNC-F :

24 places sont disponibles pour l'accession en CNC. Seront qualifiées pour la montée en CNC3 les équipes championnes de régions de leurs CRC respectifs, soit 1 équipe pour les régions inchangées et/ou 1 équipe par ancienne ligue (Commission Territoriale) des nouvelles régions. Dans le cas où les comités régionaux issus des nouvelles régions créeraient un championnat régional unique celles-ci conserveront le même nombre total d'équipes à qualifier représentant le cumul de 1 équipe / commission territoriale (anciennes ligues de la nouvelle région).

Le nombre d'équipes issus des territoires régionaux étant toujours égale à 21, 3 places resteront disponibles pour une équipe supplémentaire appelée « prorata ».

Ce « prorata » peut être supérieur en application du point 4.4. La priorité d'accès ou de remplacement sera donnée aux équipes montantes puis à défaut de postulant aux équipes qui devaient descendre et désireuses de se maintenir.

Dans tous les cas il sera tenu compte de la situation géographique des postulants permettant de satisfaire à une constitution de groupe (s) de la meilleure proximité géographique possible. Sera aussi pris en compte le respect du règlement national par le comité régional demandeur.

Dans le cas de repêchage en CNC-F d'équipes descendues en CRC-F il est procédé à un classement de ces équipes sur leurs résultats obtenus dans l'ensemble des tours de la phase championnat. La priorité de montée en CNC-F est donnée dans l'ordre dudit classement. En cas de refus de montée (ce qui est autorisé) d'une de ces équipes la montée sera proposée et accordée automatiquement à la suivante du classement.

## ARTICLE 5 : SAISON SPORTIVE ET CALENDRIER

Dans le but de valoriser quantitativement et qualitativement cette compétition, le championnat des clubs féminin se déroule sur des sites de rassemblement de plusieurs divisions et/ou groupes. Pour alléger le calendrier en diminuant au possible le nombre de dates nécessaires, les journées qui se déroulent sur une même date ou week-end peuvent comprendre 2 ou 3 matches sur chaque site.

#### 5.1 - Saison sportive :

Les CDC-F et CRC-F se déroulent entre le 1er février et le 15 novembre, en fonction du nombre d'équipes participantes et selon un calendrier arrêté par le comité départemental et/ou régional, sous



la responsabilité desquels se déroule l'ensemble du championnat sur proposition de leurs Comités de Pilotage respectifs.

La période de déroulement du CNC-F est fixée aux mois d'octobre / novembre avec des dates arrêtées 1 an à l'avance.

Pour le CNC-F, les groupes sont constitués par le Comité de Pilotage National qui tient compte de la meilleure proximité géographique. Ainsi les groupes peuvent être reconstitués chaque année pour les mêmes raisons.

La constitution des groupes du CNC-F est validée tous les ans par le Comité Directeur FFPJP lors du Conseil National de février.

## 5.2 – Calendrier – Tirage au sort:

Un tirage au sort est préalable pour l'établissement du calendrier. Il est effectué par les Comités de Pilotage de chaque niveau. Le calendrier doit comporter les dates, horaires et lieux des matchs.

### Doivent se rencontrer impérativement lors du/des 1ers matchs

- CDC-F : les équipes d'un même club
- CRC-F : les équipes d'un même CD
- CNC-F : les équipes d'un même CD et/ou d'une même Région

Dans un but d'allègement il est préférable que les dates de CDC-F et CRC-F soient identiques. Il est donc fortement recommandé que le calendrier soit établi et harmoniser au niveau du comité régional et d'utiliser au possible les dates du CNC.

Le calendrier CDC-F et CRC-F doit prévoir une date de secours et son lieu en fin de saison (avant le 15 novembre) en cas de report d'une journée (par exemple pour intempéries).

La décision d'annulation d'une journée doit être prise de concert entre l'Arbitre Principal du concours, le Délégué Officiel et le Comité de Pilotage concerné.

Tout report de date est interdit entre deux clubs

Les Comités Départementaux et les Comités Régionaux peuvent privilégier les CDC-F et CRC-F en n'organisant pas de concours sur ces dates.

L'élaboration du calendrier du CNC-F est validée par la FFPJP lors du comité directeur de la FFPJP d'avril /mai ou si possible dès février. Pour éviter tout report, les lieux désignés sont obligatoirement des boulodromes couverts.

## **ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION D'ORGANISATION**

Pour le CDC-F / CRC-F :

- Priorité aux clubs et/ou Comités ayant des équipes inscrites en CDC-F et CRC-F ;
- Aux clubs n'ayant pas fait de forfait ;
- A tour de rôle des candidatures par années ;
- Suivant possibilités d'organisation (surface des terrains, éclairage, sonorisation, sanitaires, éventuellement boulodrome couvert pour le début et fin de saison, etc...).



Pour le CNC-F :

Désignation par le Comité de Pilotage suite à candidatures des clubs de préférence prioritaire sur un site centré du groupe disposant d'un boulodrome couvert ou pouvant disposer d'un boulodrome couvert.

## ARTICLE 7 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Pour le CDC-F / CRC-F / CNC-F

Traçages des terrains obligatoires soit 4 terrains par match sinon au moins 2 terrains par match (dans ce cas les têtes à têtes se jouent sur 2 tours) et d'un terrain pour le tir de précision. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15 x 4m) avec un minimum toléré de 12 x 3 m.

En cas d'insuffisance de terrains et notamment pour les clubs qui reçoivent plusieurs groupes il est permis de jouer les têtes à têtes sur 2 tours ou de jouer à l'extérieur si le temps le permet (décision commune du Délégué Officiel et de l'Arbitre Principal)

Le club organisateur doit également prévoir :

- Éclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour le secrétariat
- Assurer l'accueil des équipes
- Tenue de la table de marque avec le délégué
- Assurer la transmission des résultats (voir article 8)
- Frais d'arbitrage et de délégation à la charge de l'organisateur selon les barèmes en vigueur à chaque niveau (l'indemnité fédérale de même montant que pour un déplacement est donné aux organisateurs pour participation à ces frais)

## ARTICLE 8 : ARBITRAGE – DELEGATION – TRANSMISSION DES RESULTATS

### 8.1 – Arbitrage :

Pour le CDC-F / CRC-F :

Les comités Départementaux et régionaux doivent désigner un nombre suffisant d'Arbitres en fonction du nombre d'équipes pour chaque journée (désignation par les Commissions d'Arbitrage territoriales).

Pour le CNC-F :

La priorité de désignation des Arbitres Nationaux est donnée conjointement au Comité de Pilotage CNC et à la Commission Nationale puis à défaut aux comités régionaux.

### 8.2 - Délégations :

Pour le CDC-F / CRC-F :

Les comités départementaux et régionaux doivent impérativement désigner par site un Délégué Officiel de leurs Comités Directeurs respectifs

Pour le CNC-F :

La délégation des sites nationaux est prioritairement confiée aux membres du Comité de Pilotage du CNC puis au Président de la Région concernée c'est-à-dire où se déroule le championnat. La délégation peut être donnée par le président du comité régional à un membre de son Comité Directeur régional. La présence du Délégué Officiel, est obligatoire en CNC-F.



Pour tous les cas de non désignation et/ou d'absence de Délégué Officiel c'est l'Arbitre Principal qui assure le bon déroulement de la compétition, en contact avec le référent du niveau concerné, et la transmission des résultats au référent du Comité de Pilotage de son niveau

## 8.3 – Transmission des résultats du CNCF :

Les résultats des matchs doivent être envoyés, par le Délégué ou son remplaçant, par mail au référent national au plus tard le lendemain des journées. Ceci pour mise sur site internet FFPJP des résultats et classements de l'ensemble des groupes.

## 2ème PARTIE : LES EQUIPES

### ARTICLE 9 : PARTICIPATION

#### 9.1 - Non obligation :

La participation d'un club à un championnat des clubs féminin est volontaire sans obligation d'y adhérer. Le club doit renouveler tous les ans sa participation auprès du niveau territorial dans lequel il doit évoluer.

#### 9.2 – Inscriptions :

##### Le principe :

La première inscription d'une équipe par un club se fait obligatoirement et exclusivement par la plus petite division départementale.

##### Inscriptions en CDC-F :

Un club peut engager plusieurs équipes en **CDC-F**, ces équipes sont :

- soit une équipe qui descend de **CRC-F** ;
- soit une équipe qui se maintient en **CDC-F** ;
- soit une première inscription.

Les ententes géographiques de clubs (maximum de 3 clubs) peuvent participer uniquement en CDC-F sans possibilité d'accéder au niveau supérieur.

La constitution de ces ententes géographiques est placée sous la responsabilité du Président Départemental qui peut les limiter par secteurs géographiques.

**La constitution d'équipes départementales (sélections) n'est pas autorisée.**

##### Inscriptions en CRC-F :

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à 2 en **CRC-F**. Ces équipes sont :

- soit une équipe qui descend de **CNC-F** ;
- soit une équipe qui se maintient en **CRC-F** ;
- soit une équipe qui monte de **CDC-F**.

La limitation à 2 équipes d'un même club impose des conditions qui figurent aux points 4.2 et 4.3



## Inscriptions en CNC-F :

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à 2 en **CNC-F**. Ces équipes sont :

- soit une équipe qui se maintient en **CNC-F** ;
- soit une équipe qui monte de **CRC-F**.

La limitation à 2 équipes d'un même club impose des conditions qui figurent aux points 4.2 et 4.3

## 9.3 - Identification :

Pour les clubs possédant plusieurs équipes, l'identification des équipes se fait par le nom précis du club suivi d'un numéro (1, 2, 3, etc...)

A nombre constant, l'identification des équipes se conserve au fil des années.

## Cas exceptionnels :

En cas de fusion de 2 clubs, il s'agit ici de la réelle fusion administrative de 2 clubs (\*) et non pas d'entente de clubs : on conserve l'équipe la mieux classée / niveau.

Un club qui change de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation pour conserver son ou ses équipes.

(\*) Le nouveau club doit prendre le même N° d'affiliation de Club FFPJP que l'un des 2 anciens clubs. Un club qui changerait de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation.

## 9.4 –Modalités :

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours

En CDC-F. et CRC-F. :

Les inscriptions peuvent être payantes par équipe mais les montants doivent être votés en Assemblée Générale des comités départementaux et/ou régionaux et reportées dans leurs Règlements Intérieurs respectifs

En CNC-F :

Les inscriptions sont gratuites. L'inscription d'une équipe provenant d'un CRC-F. n'est accordée qu'à condition que le comité régional ait respecté le présent Règlement National.

Le Comité de Pilotage National envoie :

- Aux Régions courant décembre de chaque année, un formulaire d'inscription des équipes montantes de CRC-F en CNC-F comprenant les coordonnées du club avec adresse mail obligatoire et RIB



- Aux clubs concernés courant décembre / mi-janvier de chaque année un formulaire de participation et de confirmation pour les équipes qui se maintiennent, comprenant une demande du RIB du club à retourner pour le 31 janvier dernier délai avec copie aux comités régionaux et départementaux.

Un document décrivant les « modalités du CNC-F de l'année » y inclus la précision de l'indemnité fédérale reversée aux clubs est envoyé courant mai/juin.

## 9.5 – Tenue vestimentaire :

Les joueuses participant aux différentes rencontres de tous les niveaux CDC-F, CRC-F et CNC-F doivent être impérativement habillées avec au moins un haut identique portant l'identification du club y compris pour les têtes à têtes. Pour la finale nationale du CNC la tenue doit être homogène **haut et bas**, « le Blue jean » étant interdit (coaches compris).

Publicité : il est autorisé dans le respect des lois et règlements en vigueur (par exemple tabac et alcool sont interdits de publicités) le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour toutes les joueuses d'une même équipe.

## ARTICLE 10 : COMPOSITION

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation.

### 10.1 – Capitaine :

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'une « capitaine » pouvant être joueuse. La capitaine coach peut participer en tant que joueuse uniquement s'il figure parmi la liste des joueuses. Si une équipe utilise une « capitaine/coach » non joueuse celle-ci doit impérativement être licenciée dans le club de l'équipe qu'elle coach et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe. Les mineures sont placées sous la responsabilité du capitaine obligatoirement majeur. Une équipe peut être coachée par un homme qui doit être obligatoirement majeur et licencié dans le club de l'équipe.

### 10.2 – Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueuses puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les comités départementaux et régionaux doivent adopter les mesures suivantes :

#### Mesure générale :

- Placer les matchs des différents niveaux de championnats sur les dates fixes prévues. Les phases finales CDC-F / CRC-F doivent être placées si possible sur les dates du CNC de la période octobre/novembre.

#### Mesures spécifiques :

- Établir des listes de joueuses par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueuses ayant joué pour une autre équipe)

Ou :





- Une joueuse ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe

### Mesures complémentaires :

- Limitation de la présence d'une joueuse maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.
- Interdiction d'intervertir des équipes d'un même groupe / division d'un même club

### Mesure dérogatoire :

- Afin d'encourager les plus méritantes, une joueuse, même brûlée, pourra néanmoins jouer dans une autre équipe de son club mais uniquement à un niveau supérieur. Cette disposition s'applique seulement pour une joueuse unique et nominative.

**Ces mesures sont d'application nationale pour tous les niveaux territoriaux, ainsi les comités régionaux et comités départementaux ne peuvent pas les modifier dans leurs Règlements Intérieurs respectifs.**

Les joueuses ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelées « joueuses brûlées ».

Il est recommandé aux différents Comités de Pilotage de chaque niveau de se coordonner afin de tenir compte des éventuelles « joueuses brûlées ».

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comités de Pilotage respectifs. La procédure de jugement et d'application des sanctions est la même que celle définie aux articles 15 et 16 du présent règlement mais correspondante aux niveaux des organes déconcentrés de la FFPJP.

### 10.3 – Joueuses mutées :

Une seule joueuse mutée extra départementale est autorisée par équipe.

### 10.4 – Joueuses étrangères :

Toute joueuse de nationalité étrangère, licencié auparavant dans un autre pays, peut participer aux différents championnats des clubs, en revanche lors de sa première année de licence FFPJP sur le territoire national, elle sera considérée comme une joueuse mutée extra départementale. En dehors de cette règle le nombre de joueuses étrangères n'est pas limité par équipe.

Il en est de même pour une joueuse française licenciée à l'étranger qui reviendrait en France prendre une licence FFPJP.

## 3ème PARTIE : LE JEU

### **ARTICLE 11 : Principe**

Un match est par une équipe de 4 joueuses par équipe, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :



- une phase en tête à tête avec 4 parties,
- une phase en doublettes avec 2 parties
- une phase en simultané avec 1 partie en triplette et 1 tir de précision selon la formule du championnat du monde dont le règlement ainsi que la feuille de match figurent sur le site internet du Championnat des Clubs sous rubrique « Feuilles de Match »

Simultané signifie qu'il est interdit de faire jouer la triplette et le tir en décalé

### 11.1 - Feuille de match :

Les équipes sont constituées de 4 joueuses mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 6 joueuses soit 2 remplaçantes maximum.

La composition des têtes à têtes, des doublettes et des triplettes est effectuée librement par la capitaine / coach d'équipe avant chaque phase du match et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition. Si une joueuse se présente sur la compétition CNC-F, CRC-F, CDC-F sans son support de licence (oubli, perte, etc..), elle sera autorisée à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus, après vérification, si la joueuse est effectivement licenciée, elle devra s'acquitter d'une amende financière de 10 €.

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées. Elles sont disponibles auprès de chaque Comité de Pilotage et sur le site internet comme précité.

### 11.2 – Déroulement d'un match et attributions des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 2 points en tête à tête, 4 points en doublette, 4 points pour la triplette et 4 points pour le tir de précision.

Le total est donc de 24 points soit :

- 4 têtes à têtes à 2 points = Total 8 pts
- 2 doublettes à 4 pts = Total 8 pts
- 1 triplette à 4 pts et un tir de précision à 4 points\* = Total 8 pts

\* En cas d'égalité de points entre les 2 joueuses dans l'épreuve de tir de précision les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 points par équipe).

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

Contrairement aux concours, le championnat des clubs n'attribue pas de points de catégorisation aux joueuses individuellement.



### 11.3 - Les remplacements :

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 5 ou 6 noms.

Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête à tête et le tir de précision.

Dans les parties en doublettes et la triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse dans l'une et/ou l'autre équipe pour les doublettes et donc d'utiliser les 2 remplaçantes. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueuses dans une même doublette ou dans la triplète.

Les remplaçantes sont obligatoirement les joueuses qui n'ont pas débuté la phase en doublette en triplète ou le tir de précision.

### Modalités de remplacement

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante.

Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé dans une équipe, mais le bénéfice du remplacement est perdu seulement pour la partie en cours (dans la doublette ou la triplète où il était demandé)

### 11.4 – intempéries :

En cas d'intempéries ne permettant pas de terminer le match au-delà du délai réglementaire d'une heure, deux possibilités :

1 – L'interruption a lieu avant que la phase des doublettes soit terminée : la rencontre est reportée et doit être rejouée.

2 - L'interruption a lieu pendant la phase de la triplète et du tir, le score final de la rencontre sera celui acquis après la phase des doublettes. En cas de rencontre éliminatoire et de score de parité après les doublettes, la victoire reviendra au club ayant remporté le plus de parties sur les 6 disputées et en cas de nouvelle égalité le cumul des points « pour » et « contre » des 6 parties disputées.

## ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES

### 12-1 - Phase championnat :

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire de 4 à 6
- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 6 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 6.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)



4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T + 1 Tir)

6 – Cumul des points « pour » et « contre » des 7 parties disputées. Pour le tir de précision, pour éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être supérieur à 6 points en conservant le score plus élevé.

## 12.2 – Cas exceptionnels de phases de barrages et poules de qualifications en Finale CNC

Cet article est applicable :

- En cas de match nul lors de phases finales ou de barrages organisés par les comités départementaux ou régionaux ;
- En cas d'égalité de points lors des Finales CNC-F où les groupes ne seront plus considérés comme une phase championnat mais comme un « groupe de qualification » ;

Dans ces 2 cas sera appliqué, le départage au tir de précision simplifié (voir ci-après) et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

### Déroulement de l'épreuve de tir

Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)

Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)

Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m (au centre du cercle de lancer) sur 2 tours c'est-à-dire que chacune des 4 tireuses aura 2 boules à tirer

Une liste de 4 joueuses inscrites sur la feuille de match est préétablie par les 2 capitaines avant le tir.

A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste.

Les joueuses des 2 équipes sont placées sur le côté à 2 mètres à l'arrière du tireur. Les boules de tir ne sont ramassées qu'à l'issue du 1<sup>er</sup> tour et du passage des 8 joueuses.

La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort

Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal (\*) placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le second arbitre (\*) placé au pas de tir :

1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir

3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir

5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir

(\*) Sont autorisées à arbitrer les épreuves de tir toutes personnes (officiels/éducateurs) agréés préalablement par le Jury de la compétition

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours mais sans décompte de points, le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

## **4ème PARTIE : LA DISCIPLINE**



## ARTICLE 13 : LE JURY

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition  
**Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés.**

### Composition du Jury :

Le Délégué Officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre Principal)

L'Arbitre Principal de la compétition

**Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins)**

## ARTICLE 14 : Cas de retards de joueurs ou d'équipes

### Retard d'une joueuse :

Si la joueuse qui arrive en retard était inscrite sur la feuille de match et qu'elle n'avait pas déposé sa licence, elle peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire d'une heure.

Si elle était inscrite pour jouer le tête à tête, elle peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre.

Si la joueuse était inscrit sur la feuille de match et sa licence déposée mais passé le délai d'une heure, elle ne peut plus jouer le tête à tête si elle devait y participer. En revanche, elle peut participer à la phase des doublettes et de la triplette ou du tir.

Passé le délai d'une heure, la joueuse inscrite sur la feuille de match mais qui n'a pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçante.

### Retard de plusieurs joueuses

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 3 joueuses. Si après le délai réglementaire d'une heure le nombre de joueuses ayant déposé leur licence est inférieur à 3, l'équipe est considérée comme forfait.

### Retard de toute l'équipe

Le délai de plus d'une heure s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait avec applications des sanctions pécuniaires afférentes.

L'équipe en question peut jouer le match suivant de la même journée s'il y a plusieurs matchs dans cette journée.

Le dépôt de licence suite à un retard se comprend également au sens de l'application du point 11.1 du présent règlement.

## ARTICLE 15 : FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES

### 15.1 - Définition du forfait :

- en application de l'article 14 concernant les équipes composées de moins de 3 joueuses et de retard de toute l'équipe.

- abandon en cours de journée ou de match.

Un club sachant qu'une de ses équipes est « FORFAIT » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » et le responsable du Comité de Pilotage de son niveau par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.



Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0 (3 points avec un point average de + 13).

Un forfait entraîne la suppression de l'indemnité fédérale pour les équipes participant au CNC pour la journée en cause.

### 15.2 - Amendes pour forfaits :

Les sommes indiquées ci-dessous s'appliquent pour le CNC-F et sont des maxima à ne pas dépasser pour les niveaux départementaux CDC-F et régionaux CRC-F. Les montants des amendes doivent être votés en Assemblées Générales Départementales et Régionales et reprises aux Règlements Intérieurs de ces instances.

Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs et 300€ pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.

A compter du 2ème forfait, le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 400€ en CDC-F, +600€ en CRC-F et + 1000€ en CNC-F au titre du forfait général.

### 15.3 - Forfait général :

En cas de forfait général en cours de championnat, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

Le forfait général intervenant avant le début du championnat mais après l'établissement du calendrier, est considéré comme forfait général en cours de compétition avec les mêmes conditions d'amendes et de sanctions sportives.

Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage de son niveau et accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende et à libeller de la façon suivante :

- CDC-F à libeller au Comité Départemental ;
- CRC-F à libeller au Comité Régional ;
- CNC-F à libeller à la FFPJP ;

Le référent du Comité de Pilotage de chaque niveau doit modifier le tirage au sort en conséquence du forfait et informer les autres équipes de la division ou groupe de l'équipe forfait

Mode de règlement des amendes :

C'est le référent du Comité de Pilotage du niveau concerné qui établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CDC-F, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser. Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties

Pour le CNC-F : en cas de non-paiement de l'amende par le club concerné le montant dû sera déduit sur la fiche financière de son Comité.



## ARTICLE 16 : FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES

### 16.1 – Fautes collectives commises en tant qu'équipe

Fautes à prendre en considération :

C'est-à-dire autres que celles correspondant au Règlement du Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys comme :

- Composition d'équipe non respectée ;
- Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées ;
- Refus de disputer un match ;
- Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition,
- Ethique sportive bafouée, parties non disputées ;
- Match « arrangé »,
- Abandon en cours de match ou de journée,
- Refus de règlement des amendes dues...

**Dans tous les cas il est vivement recommandé de réunir le Jury**

**Sanctions sportives** relatives aux cas cités ci-avant et pour cas non prévus :

La rétrogradation de CNC-F jusqu'en CRC-F est permise quelle que soit la division nationale dans laquelle évoluait l'équipe concernée et idem pour les niveaux CRC-F et CDC-F

En plus des sanctions pécuniaires (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives énumérées ci-après, par les Comités de Pilotage respectifs :

- Avertissement
- Blâme
- Non versement, partielle ou totale, de l'indemnité financière fédérale (CNC-F)
- Annulation de match (s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours avec constitution - d'un nouveau classement
- Pénalité de points pour la saison suivante
- Rétrogradation d'une ou de plusieurs divisions
- Exclusion du championnat des clubs.

### 16.2 – Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant

**Faute commise à l'encontre du règlement du jeu - conséquence d'un carton rouge :**

Le carton rouge dans une partie en cours exclue la joueuse de cette partie.

Vu que l'unité en championnat des clubs est le match (tête à tête, doublette et triplète / tir) elle est définitivement exclue du match.

Remplacement : la joueuse fautive peut être remplacée, sauf dans la partie dont elle est exclue, et si la feuille de match comporte plus de 4 joueuses.

La joueuse exclue peut participer au match suivant dans le cas où il s'agit d'une journée à plusieurs matchs sauf si le jury, éventuellement réuni, a décidé d'une sanction supérieure



**En cas de litige ou de contestation, il est vivement recommandé de réunir le Jury de la compétition avec application pure et simple des textes en vigueur.**

La procédure de sanctions et d'appel est rappelée à l'article 17

## **ARTICLE 17 : PROCEDURES DISCIPLINAIRES**

### 17.1 – Fautes d'équipes (voir Article 16)

#### **Déclaration de litige / réclamation :**

**Les litiges et les réclamations** portant sur un match opposant deux clubs, ou opposant 2 autres équipes du groupe, **doivent être immédiatement consignées auprès du Délégué et de l'Arbitre Principal.**

**Le délégué devra obligatoirement réunir le jury,** dans le respect de l'article 13, avant de prendre une décision. Dans le cas de suspicion de « match arrangé » notamment lors de la dernière journée, le délégué et l'arbitre devront obligatoirement arrêter la rencontre et signifier aux capitaines et

joueuses les sanctions encourues, qu'elles soient sportives pour leur club voire disciplinaires pour les joueuses.

**Seul le délégué pourra demander dans son rapport la saisine du Comité de Pilotage. Le rapport doit être transmis dans les 48 heures (recommandé par mail)** notamment dans le cas de faute collective et de connivence entre les équipes prévu à l'article 16.

**Les résultats transmis par le Délégué Officiel seront considérés comme seuls valables et entérinés.**

#### 17.2 - Instruction et décision de sanction :

Les fautes collectives (voir article 16) et celles non prévues imputables à une équipe seront traitées directement par le Comité de Pilotage du niveau en question: CDC-F par le Comité de Pilotage Départemental, CRC-F par le Comité de Pilotage Régional, CNC-F par le Comité de Pilotage CNC-F, qui ont pouvoir de décision et de sanction

Chargé d'instruction du dossier : le responsable du Comité de Pilotage du niveau ou son remplaçant désigné

Entretien contradictoire et décision de sanction : présence obligatoire de 3 membres minimum ou 5 membres maximum du Comité de Pilotage du niveau de la compétition

La notification de sanction (ou de non sanction) peut être transmise par mail aux clubs impliqués

#### 17.3 - Conditions d'appel :

L'appel peut être transmis dans les 10 jours qui suivent la réception de la notification de sanction au Président du Comité Directeur du niveau concerné. Il statuera en appel sans la présence des membres du Comité de Pilotage ayant statué en 1<sup>ère</sup> instance.

Suites éventuelles :

Le Président du Comité Directeur de l'instance concernée a le pouvoir d'engager des poursuites individuelles auprès de sa Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance comme indiqué ci-après au point 17-4

#### 17.4 – Fautes individuelles de joueurs et/ou dirigeants





---

Dans tous les cas (même après décision de jury) c'est l'instance disciplinaire du niveau de compétition qui est saisie suivant nos procédures disciplinaires en vigueur.

Pour le CDC-F : Commission Départementale de Discipline, appel à la Commission Régionale  
Pour le CRC-F : Commission Régionale de Discipline, appel à la Commission Nationale de la FFPJP  
Pour le CNC-F : Commission Fédérale de Discipline, appel à la Commission Nationale de la FFPJP  
Appel de décision du Jury : suivant le Code de Procédure FFPJP.

**Le présent règlement, adopté en Comité Directeur de la F.F.P.J.P. de Novembre 2017 et exposé au Congrès de MENDE (48) des 12-13 janvier 2018 est valable à partir de la saison 2018 et tant qu'il n'est pas modifié par le Comité Directeur de la F.F.P.J.P.**

**Fait conformément à l'exposé CNC du Congrès de MENDE (48) des 12-13/01/2018.**





# Feuille de Match



## Championnat par Equipes de Clubs FEMININ

Valeur des parties: Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 4 pts et Tir de précision = 4 pts

Comité - Ligue de: .....

Division: .....  
Groupe: .....

Date: .....

Lieu: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ **A**  
Club: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ **B**  
Club: .....

Coach Equipe A - N° Licence .....  
Nom: ..... Prénom: .....

Coach Equipe B - N° Licence .....  
Nom: ..... Prénom: .....

**A**

### Composition des Equipes

**B**

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		

En cas d'incident contacter le Délégué Officiel

En cas de réclamation le Délégué Officiel transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

# CHAMPIONNAT FEMININ PAR EQUIPES

## ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de : A

**contre**

Club de : B

TETE A TETE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
S/TOTALPTS →			

contre  
contre  
contre  
contre

TETE A TETE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
S/TOTALPTS →			

DOUBLETES		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTALPTS →			

contre  
contre

DOUBLETES		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTALPTS →			

TRIPLETTE			
NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
TIR DE PRECISION			
NOM - PRENOM			
1			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre  
contre

TRIPLETTE			
NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
TIR DE PRECISION			
NOM - PRENOM			
1			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
S/TOTAL		PTS →	

Total Général Equipe A      PTS →

Total Général Equipe B      PTS →

Gagnante Equipe :	A ou B	du Club de :	
Perdante Equipe :	A ou B	du Club de :	
		Match nul entre A et B	<input type="checkbox"/>

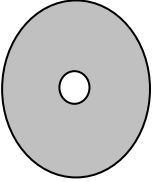
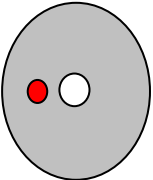
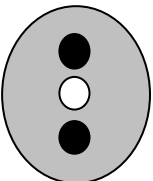
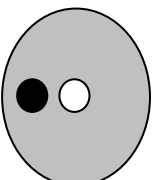
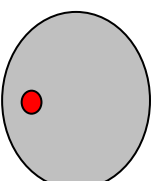
Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

**CDC FEMININ - FEUILLE DE MATCH - TIR de PRECISION**

**LIEU :**  
**DATE :**  
**DIVISION :**  
**GROUPE :**  
**EQUIPE A (Club) :**  
**EQUIPE B (Club) :**

				
<b>Boule cible seule</b>	<b>Boule cible derrière le but</b>	<b>Boule cible entre 2 boules</b>	<b>Boule cible à la sautée</b>	<b>But</b>
Carreau: 5 p Boule sortie: 3 p Touché: 1 p Manqué: 0 p	Carreau: 5 p Boule sortie: 3 p Touché: 1 p Manqué: 0 p	Carreau: 5 p Boule sortie: 3 p Touché: 1 p Manqué: 0 p	Carreau: 5 p Boule sortie: 3 p Touché: 1 p Manqué: 0 p	But sorti: 5 p Touché: 3 p Manqué: 0 p

Club	Nom/Prénom	Atelier 1			Atelier 2			Atelier 3			Atelier 4			Atelier 5			TOTAL	
		6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m		9m
A																		0
B																		0

**Résumé du déroulement du tir de précision / Attribution des points**

L'ordre de passage est fait par tirage au sort (pièce). La joueuse qui gagne le toast choisi si elle commence ou non le tir  
 Chaque joueuse tire une boule par distance / atelier de 1 à 5 (soit 4 boules par atelier et donc 20 boules au total de l'épreuve)  
 Les joueuses tirent l'une après l'autre depuis la figure 1 à 6 mètres, jusqu'à la figure 5 à 9 mètres  
 La joueuse a 30 secondes par boule  
 Le tir sera considéré comme valable si l'impact est dans le cercle de tir de 1 m  
 Si le cercle est mordu le tir est considéré comme nul  
 La boule cible doit être touchée en premier

<b>Attribution des points - Ateliers / Figures 1 - 2 - 3 - 4</b>	
<b>5 pts</b>	La boule cible sort du cercle et la boule de tir reste dans le cercle <b>Aucun obstacle ne doit bouger</b>
<b>3 Pts</b>	La boule cible et la boule de tir sortent du cercle <b>Aucun obstacle ne doit bouger</b>
<b>1 Pt</b>	La boule cible touchée reste dans le cercle <b>Si un obstacle bouge au retour, boule noire touchée après que la boule cible a été frappée</b>
<b>0 pts</b>	Impact hors du cercle de tir Non respect du cercle de lancer <b>Obstacle touché en premier</b>
<b>Attribution des points - Atelier / Figure 5</b>	
<b>5 pts</b>	But sorti du cercle de tir
<b>3 Pts</b>	But touché : le but est considéré comme frappé si il quitte son logement initial But non touché
<b>0 pts</b>	Impact hors du cercle de tir Non respect du cercle de lancer

# Lieux des rencontres et arbitres

## CDC Féminin 2018

	Dimanche 25 février	Samedi 10 mars	Samedi 14 Avril	Samedi 26 Mai
Poule 1	POUDRERIE	NEUVIC	MARSAC	MONTPON
Arbitre	PASQUIER /PELLETANE	DUVALLET Y./CABIROL C.	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	DUVALLET Y./PRIGENT J.
Poule 2	THIVIERS	NEUVIC	MARSAC	MONTPON
Arbitre	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	DUVALLET Y./CABIROL C.	DUVALLET Y./RAIMBAULT S.	DUVALLET Y./PRIGENT J.

## POULE CDC FEMININ 2018

Poule 1	Poule 2
BRANTOME F1	BRANTOME F2
MONTPON F1	VILLETUREIX F1
EPP F2	NEGRONDES F1
THIVIERS F1	THIVIERS F2
NAILLAC F1	COPO F2
COPO F3	CHANCELADE F2
CHANCELADE F1	MONTANCEIX F1
POUDRERIE F1	CARSAC F1

## Championnat par équipes de club – Saison 2018

### FEMININ POULE 1

1	BRANTOME F1
2	MONTPON F1
3	EPP F2
4	THIVIERS F1
5	NAILLAC F1
6	COPO F3
7	CHANCELADE F1
8	POUDRERIE F1

<b>1ère journée à Poudrierie</b>		<b>le 25/02/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Pelletane/Pasquier</b>
BRANTOME F1	contre	MONTPON F1	
EPP F2	contre	THIVIERS F1	
NAILLAC F1	contre	COPO F3	
CHANCELADE F1	contre	POUDRERIE F1	
<b>2e journée à Poudrierie</b>		<b>le 25/02/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Pelletane/Pasquier</b>
BRANTOME F1	contre	EPP F2	
MONTPON F1	contre	NAILLAC F1	
THIVIERS F1	contre	POUDRERIE F1	
CHANCELADE F1	contre	COPO F3	
<b>3e journée à Neuvic</b>		<b>le 10/03/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Cabirol</b>
BRANTOME F1	contre	THIVIERS F1	
MONTPON F1	contre	COPO F3	
EPP F2	contre	CHANCELADE F1	
NAILLAC F1	contre	POUDRERIE F1	
<b>4e journée à Neuvic</b>		<b>le 10/03/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Cabirol</b>
BRANTOME F1	contre	NAILLAC F1	
MONTPON F1	contre	POUDRERIE F1	
EPP F2	contre	COPO F3	
THIVIERS F1	contre	CHANCELADE F1	
<b>5e journée à Marsac</b>		<b>le 14/04/2018 14h30</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Raimbault</b>
BRANTOME F1	contre	COPO F3	
MONTPON F1	contre	THIVIERS F1	
EPP F2	contre	POUDRERIE F1	
NAILLAC F1	contre	CHANCELADE F1	
<b>6e journée à Montpon</b>		<b>le 26/05/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
BRANTOME F1	contre	CHANCELADE F1	
MONTPON F1	contre	EPP F2	
THIVIERS F1	contre	NAILLAC F1	
COPO F3	contre	POUDRERIE F1	
<b>7e journée à Montpon</b>		<b>le 26/05/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
BRANTOME F1	contre	POUDRERIE F1	
MONTPON F1	contre	CHANCELADE F1	
EPP F2	contre	NAILLAC F1	
THIVIERS F1	contre	COPO F3	



## Championnat par équipes de club – Saison 2018

### FEMININ POULE 2

1	BRANTOME F2
2	VILLETTOUREIX F1
3	NEGRONDE F1
4	THIVIERS F2
5	COPO F2
6	CHANCELADE F2
7	MONTANCEIX F1
8	CARSAC F1

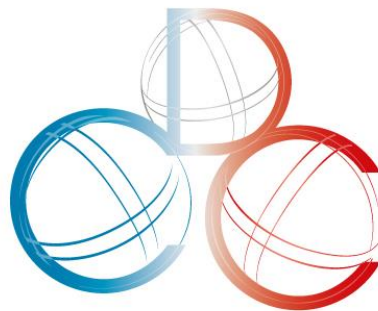
<b>1ère journée à Thiviers</b>	<b>le 25/02/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Raimbault</b>
BRANTOME F2	contre	VILLETTOUREIX F1
NEGRONDE F1	contre	THIVIERS F2
COPO F2	contre	CHANCELADE F2
MONTANCEIX F1	contre	CARSAC F1
<b>2e journée à Thiviers</b>	<b>le 25/02/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Raimbault</b>
BRANTOME F2	contre	NEGRONDE F1
VILLETTOUREIX F1	contre	COPO F2
THIVIERS F2	contre	CARSAC F1
MONTANCEIX F1	contre	CHANCELADE F2
<b>3e journée à Neuvic</b>	<b>le 10/03/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Cabirol</b>
BRANTOME F2	contre	THIVIERS F2
VILLETTOUREIX F1	contre	CHANCELADE F2
NEGRONDE F1	contre	MONTANCEIX F1
COPO F2	contre	CARSAC F1
<b>4e journée à Neuvic</b>	<b>le 10/03/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Cabirol</b>
BRANTOME F2	contre	COPO F2
VILLETTOUREIX F1	contre	CARSAC F1
NEGRONDE F1	contre	CHANCELADE F2
THIVIERS F2	contre	MONTANCEIX F1
<b>5e journée à Marsac</b>	<b>le 14/04/2018 14h30</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Raimbault</b>
BRANTOME F2	contre	CHANCELADE F2
VILLETTOUREIX F1	contre	THIVIERS F2
NEGRONDE F1	contre	CARSAC F1
COPO F2	contre	MONTANCEIX F1
<b>6e journée à Montpon</b>	<b>le 26/05/2018 09h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
BRANTOME F2	contre	MONTANCEIX F1
VILLETTOUREIX F1	contre	NEGRONDE F1
THIVIERS F2	contre	COPO F2
CHANCELADE F2	contre	CARSAC F1
<b>7e journée à Montpon</b>	<b>le 26/05/2018 14h00</b>	<b>Arbitre: Duvallet/Prigent</b>
BRANTOME F2	contre	CARSAC F1
VILLETTOUREIX F1	contre	MONTANCEIX F1
NEGRONDE F1	contre	COPO F2
THIVIERS F2	contre	CHANCELADE F2



# Vétérans et Anciens

Fédération Française  
de Pétanque et de Jeu Provençal

---



---

Championnat Départemental  
des Clubs





## **Objectifs:**

Déjà instauré dans bon nombre de comités départementaux et régionaux le Championnat par Equipes de Clubs Vétérans a pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique régulière des seniors hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé »
- Répondre au besoin exprimé de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre fédération.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CNC, la FFPJP a instauré un Rassemblement National Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion de France Vétérans des Clubs.

## **Article 1 :**

Le Championnat National Vétérans (CNC-V) est ouvert à tous les licenciés ayant 60 ans dans l'année du championnat. Cette limite d'âge ne s'applique pas pour un capitaine non joueur. Le CNC-V est placé sous la gestion du Comité de Pilotage CNC de la FFPJP.

## **Article 2 :**

Il se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs open aussi bien dans son organisation, la composition des équipes, les classements et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

La règle des joueurs brûlés s'applique aussi aux joueurs vétérans s'ils sont amenés à jouer dans l'une ou l'autre équipe vétérans de leur club. Ils peuvent cependant évoluer librement (hommes et femmes) en CNC Open et CNC Féminin sans être considérés comme joueurs brûlés.

## **Article 3 :**

Le CNC-V se déroulera sous la forme d'un rassemblement national annuel unique et regroupant les différents champions issus de leur CRC-V respectif.

## **Article 4 :**

Le nombre d'équipes participantes à la finale nationale est limité à 16 avec les mêmes modalités d'indemnisation que le CNC Open

## **Inscriptions :**

Le Comité de Pilotage CNC fera parvenir aux comités régionaux la demande d'inscription en nombre d'équipes courant décembre de chaque année. A la demande de leur comité régional les Vice-Champions CRC-V sont admis à participer dans le quota des équipes supplémentaires après acceptation par le Comité de Pilotage CNC.

## **Qualification des équipes :**

Sont qualifiées pour la finale les équipes championnes de régions de leurs CRC-V respectifs. A la demande de leur comité régional les Vice-Champions CRC-V sont admis à participer dans le quota des équipes supplémentaires après acceptation par le Comité de Pilotage CNC.



---

### **Article 5 :**

La finale du CNC-V se déroulera en semaine sur 2,5 jours maximum courant le mois octobre / novembre et précédera la finale du CNC Jeunes.

Les comités régionaux devront envoyer les coordonnées de leurs équipes qualifiées au Comité de Pilotage CNC pour le début octobre de l'année en cours.

Les modalités du déroulement de la finale nationale seront envoyées aux équipes qualifiées dès connaissance des participants

**Le présent règlement, adopté en Comité Directeur de la F.F.P.J.P. de Novembre 2017 et exposé au Congrès de MENDE (48) des 12-13 janvier 2018 est valable à partir de la saison 2018 et tant qu'il n'est pas modifié par le Comité Directeur de la F.F.P.J.P.**

**Fait conformément à l'exposé CNC du Congrès de MENDE (48) des 12-13/01/2018.**



Fédération Française de pétanque et jeu provençal  
Ligue d'Aquitaine  
Comité départemental de la Dordogne



# Championnat départemental par équipes de club SAISON 2018

## Vétérans / CDC V 1<sup>ère</sup> division

Cette compétition par équipes de clubs est organisée par le Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de la Dordogne. Le règlement appliqué est celui de la FFPJP avec une particularité, la possibilité de faire jouer des licenciés (féminins et masculins), dans les conditions suivantes :

- ✓ En 1<sup>ère</sup> division Vétéran, tous les joueurs doivent avoir 60 ans dans l'année ou plus.

## ANCIENS / CDC A 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division

Cette compétition par équipes de clubs est organisée par le Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de la Dordogne. Le règlement appliqué est celui de la FFPJP avec une particularité, la possibilité de faire jouer des licenciés (féminins et masculins), dans les conditions suivantes :

- ✓ La feuille de match doit être composée de 8 joueurs avec l'obligation d'avoir au minimum 5 joueurs de 60 ans dans l'année.
- ✓ Il est possible d'avoir jusqu'à 3 joueurs de 55 ans dans l'année.
- ✓ Dans les parties en doublette et triplète, il ne peut y avoir qu'un seul joueur de 55 ans dans l'année par équipe. (exemple : équipe doublette 1 avec 1 joueur de 55 ans et 1 joueur de 60 ans).
- ✓ En cas de changement de joueur, attention de respecter la règle ci-dessus.
- ✓ Dans les parties en individuel les 3 joueurs de 55 ans dans l'année peuvent participer.



## Equipes de clubs engagées pour la saison 2018

**Un fichier des joueurs ayant participé aux rencontres sera établi et communiqué aux clubs.**

2 équipes en CRC

- 12 équipes en 1<sup>ère</sup> division Vétérans
- 12 équipes en 2<sup>ème</sup> division Anciens
- 29 équipes en 3<sup>ème</sup> division Anciens

### **Poules 1<sup>ère</sup> division Vétérans**

12 équipes (2 poules de 6 équipes).

Pour la saison 2018, l'équipe championne accède au CRC (Championnat Régional des Clubs).

Les 2 premiers de poule jouent les phases finales.

Les descentes en division inférieures se feront en fonction des résultats et du CRC.

**Demi-finales le mardi 12 juin 2018 après-midi (14h30) :**

***Sont concernées les 2 premières équipes de chaque poule.***

a) Le 1<sup>er</sup> de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2

b) Le 1<sup>er</sup> de la poule 2 rencontre le 2<sup>ème</sup> de poule 1

**Finale le mardi 19 juin 2018 à 14h30**

### **Poules 2<sup>ème</sup> division Anciens**

12 équipes (2 poules de 6 équipes).

Les 2 premiers de poule jouent les phases finales

Les 2 premiers de chaque poule accèdent à la 1<sup>ère</sup> division

Les descentes en division inférieures se feront en fonction des résultats et du CRC.

**Demi-finales le mardi 12 juin 2018 après-midi (14h30) :**

***Sont concernées les 2 premières équipes de chaque poule.***

a) Le 1<sup>er</sup> de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2

b) Le 1<sup>er</sup> de la poule 2 rencontre le 2<sup>ème</sup> de poule 1

**Finale le mardi 19 juin 2018 à 14h30**

### **Poules 3<sup>ème</sup> division Anciens**

29 équipes (1 poule de 5 équipes et 4 poules de 6 équipes)

Les premiers de poule et les meilleurs seconds jouent les phases finales (8 meilleures équipes).

Les montées se feront en fonction des résultats du CRC.

**Quarts de finales et 1/2 finales le mardi 12 juin 2018 à 9h00 :**

Tirage des quarts de finales au Comité.

Tirage au sort des 1/2 finales sur le terrain.

**Finale le mardi 19 juin 2018 à 14h30**





# Feuille de Match

## Championnat par Equipes de Clubs Vétéran 1ère division

Les équipes doivent être formées avec des joueurs de 60 ans dans l'année et plus.

**Valeur des parties: / Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts**

Comité de: **DORDOGNE**

Division: .....  
 Poule : .....

Date: .....

Lieu: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ A  
 Club: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ B  
 Club: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....  
 Nom: ..... Prénom: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....  
 Nom: ..... Prénom: .....

A

### Composition des Equipes

B

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

En cas d'incident joindre un rapport

# ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de : A

contre

Club de : B

TETE à TETE

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre  
contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

DOUBLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

TRIPLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	
Total Général Equipe A		PTS →	

contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	
Total Général Equipe B		PTS →	

Gagnante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_  
 Perdante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

# Lieux des rencontres et arbitres

## CDC Vétérans et Anciens 2018

<b>VETERANS 1ère Division</b>			
	<b>Mardi 27 Mars 2018</b>	<b>Jeudi 3 Mai 2018</b>	<b>Jeudi 24 Mai 2018</b>
Div 1 Poule 1	<i>VANXAINS</i>	<i>SAINTE AULAYE</i>	<i>CORNILLE</i>
<b>Arbitre</b>	LAUD	LAUD	DUVALLET
Div 1 Poule 2	<i>LA POWDRERIE</i>	<i>LE LARDIN</i>	<i>CORNILLE</i>
<b>Arbitre</b>	PELLETANE	LAVAL	DUVALLET

<b>ANCIENS 2ème Division</b>			
	<b>Mardi 27 Mars 2018</b>	<b>Jeudi 3 Mai 2018</b>	<b>Jeudi 24 Mai 2018</b>
Div 2 Poule 1	<i>NEGRONDES</i>	<i>VILLETUREIX</i>	<i>THIVIERS</i>
<b>Arbitre</b>	DUVALLET	A.SW	A.SW
Div 2 Poule 2	<i>LA POWDRERIE</i>	<i>LE LARDIN</i>	<i>THIVIERS</i>
<b>Arbitre</b>	PELLETANE	LAVAL	A.SW

<b>ANCIENS 3ème Division</b>			
	<b>Mardi 27 Mars 2018</b>	<b>Jeudi 3 Mai 2018</b>	<b>Jeudi 24 Mai 2018</b>
Div 3 Poule 1	<i>TERRASSON</i>	<i>ST CYPRIEN</i>	<i>SALIGNAC</i>
<b>Arbitre</b>	LAVAL	CASTET	LAVAL
Div 3 Poule 2	<i>CAMPAGNAC</i>	<i>ST CYPRIEN</i>	<i>SALIGNAC</i>
<b>Arbitre</b>	CASTET	CASTET	LAVAL
Div 3 Poule 3	<i>VANXAINS</i>	<i>SAINTE AULAYE</i>	<i>ST LAURENT HOMMES</i>
<b>Arbitre</b>	LAUD	LAUD	LAUD
Div 3 Poule 4	<i>NEGRONDES</i>	<i>VILLETUREIX</i>	<i>THIVIERS</i>
<b>Arbitre</b>	DUVALLET	A.SW	A.SW
Div 3 Poule 5	<i>RIBERAC</i>	<i>VILLETUREIX</i>	<i>ST LAURENT HOMMES</i>
<b>Arbitre</b>	A.SW	A.SW	LAUD

## CDC VETERAN 2018 1ère DIVISION

### Poule 1

ST ASTIER V1
COUZE ST FRONT V1
VILLETTOUREIX V1
ST AULAYE V1
EPP V3
SARLAT V1

### Poule 2

EPP V2
ST LEON/LISLE V1
SARLAT V2
NAILLAC V1
CORNILLE V2
CHANCELADE V1

## CDC ANCIEN 2018 - 2ème DIVISION

### Poule 1

ST PARDOUX LA RIVIERE A1
COUZE A2
JOYEUSE A1
CHANCELADE A2
SARLAT A3
MOULEYDIER A1

### Poule 2

THIVIERS A1
POUDRERIE A1
LE LARDIN A1
ST JULIEN DE LAMPON A1
NEGRONDES A1
NONTRON A1

## CDC ANCIEN 2018 3ème DIVISION

### Poule 1

SALIGNAC A1
TERRASSON A1
CARSAC A1
ST CYPRIEN A1
LE LARDIN A2
ST JULIEN DE LAMPON A2

### Poule 2

CARSAC A2
TERRASSON A2
CAMPAGNAC A1
LE BUGUE A1
SALIGNAC A2
ST CYPRIEN A2

### Poule 3

ST LAURENT DES HOMMES A1
ST AULAYE A2
NEUVIC A1
ST PARDOUX LA RIVIERE A2
ST ASTIER A2
VANXAINS A1

### Poule 4

LALINDE A1
COPO A1
NAILLAC A2
ETOUARS A1
CHANCELADE A3
ST PARDOUX LA RIVIERE A3

### Poule 5

<b>EXEMPT</b>
VILLETTOUREIX A2
MARSAC A1
RIBERAC A1
CORNILLE A3
ST LAURENT A2

## 2018 - CDC Vétérin 1ère Division - POULE 1

1	ST ASTIER V1
2	COUZE V1
3	VILLETTOUREIX V1

4	ST AULAYE V1
5	EPP V3
6	SARLAT V1

<b>1ère journée à vanxains</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ASTIER V1	contre	COUZE V1
VILLETTOUREIX V1	contre	ST AULAYE V1
EPP V3	contre	SARLAT V1
<b>2e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ASTIER V1	contre	VILLETTOUREIX V1
COUZE V1	contre	EPP V3
ST AULAYE V1	contre	SARLAT V1
<b>3e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST ASTIER V1	contre	ST AULAYE V1
COUZE V1	contre	SARLAT V1
VILLETTOUREIX V1	contre	EPP V3
<b>4e journée à Cornille</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
ST ASTIER V1	contre	EPP V3
COUZE V1	contre	ST AULAYE V1
VILLETTOUREIX V1	contre	SARLAT V1
<b>5e journée à Cornille</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
ST ASTIER V1	contre	SARLAT V1
COUZE V1	contre	VILLETTOUREIX V1
ST AULAYE V1	contre	EPP V3

## 2018 - CDC Vétérin 1ère Division - POULE 2

1	EPP V2
2	ST LEON/LISLE V1
3	SARLAT V2

4	NAILLAC V1
5	CORNILLE V2
6	CHANCELADE V1

<b>1ère journée à La Poudrerie</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Pelletane</b>
EPP V2	contre	ST LEON/LISLE V1
SARLAT V2	contre	NAILLAC V1
CORNILLE V2	contre	CHANCELADE V1
<b>2e journée à Le Lardin</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
EPP V2	contre	SARLAT V2
ST LEON/LISLE V1	contre	CORNILLE V2
NAILLAC V1	contre	CHANCELADE V1
<b>3e journée à Le Lardin</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
EPP V2	contre	NAILLAC V1
ST LEON/LISLE V1	contre	CHANCELADE V1
SARLAT V2	contre	CORNILLE V2
<b>4e journée à Cornille</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
EPP V2	contre	CORNILLE V2
ST LEON/LISLE V1	contre	NAILLAC V1
SARLAT V2	contre	CHANCELADE V1
<b>5e journée à Cornille</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
EPP V2	contre	CHANCELADE V1
ST LEON/LISLE V1	contre	SARLAT V2
NAILLAC V1	contre	CORNILLE V2



# Feuille de Match

## Championnat

## par Equipes de Clubs

**ANCIENS**  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division

Les équipes doivent être formées au minimum de 5 joueurs de 60 ans dans l'année.  
1 seul joueur de 55 ans dans l'année par partie (exemple : en doublette 3 équipes formées d'un joueur de 60 ans dans l'année et 1 joueur de 55 ans dans l'année).

**Valeur des parties: / Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts**

Comité de: **DORDOGNE**

Division: .....  
Poule : .....

Date: .....  
.....

Lieu: .....  
.....

Equipe N° \_\_\_\_\_ A  
Club: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_ B  
Club: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....  
Nom: ..... Prénom: .....

Capitaine Equipe B - N°Licence .....  
Nom: ..... Prénom: .....

A

### Composition des Equipes

B

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

**En cas d'incident joindre un rapport**  
**ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTA**

Club de : A

contre

Club de : B

TETE à TETE

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre  
contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS →			

DOUBLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

contre  
contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

TRIPLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre  
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

Total Général Equipe A      PTS →

Total Général Equipe B      PTS →

Gagnante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_  
 Perdante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

## 2018 - CDC Ancien 2ème Division - POULE 1

1	ST PARDOUX LA RIVIERE A1
2	COUZE A2
3	JOYEUSE A1

4	CHANCELADE A2
5	SARLAT A3
6	MOULEYDIER A1

<b>1ère journée à Négronde</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE A1	contre	COUZE A2
JOYEUSE A1	contre	CHANCELADE A2
SARLAT A3	contre	MOULEYDIER A1
<b>2e journée à Villeteureix</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE A1	contre	JOYEUSE A1
COUZE A2	contre	SARLAT A3
CHANCELADE A2	contre	MOULEYDIER A1
<b>3e journée Villeteureix</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE A1	contre	CHANCELADE A2
COUZE A2	contre	MOULEYDIER A1
JOYEUSE A1	contre	SARLAT A3
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE A1	contre	SARLAT A3
COUZE A2	contre	CHANCELADE A2
JOYEUSE A1	contre	MOULEYDIER A1
<b>5e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
ST PARDOUX LA RIVIERE A1	contre	MOULEYDIER A1
COUZE A2	contre	JOYEUSE A1
CHANCELADE A2	contre	SARLAT A3

## 2018 - CDC Ancien 2ème Division - POULE 2

1	THIVIERS A1
2	POUDRERIE A1
3	LE LARDIN A1

4	ST JULIEN DE LAMPON A1
5	NEGRONDES A1
6	NONTRON A1

<b>1ère journée à Poudrerie</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Pelletane</b>
THIVIERS A1	contre	POUDRERIE A1
LE LARDIN A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A1
NEGRONDES A1	contre	NONTRON A1
<b>2e journée Le Lardin</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
THIVIERS A1	contre	LE LARDIN A1
POUDRERIE A1	contre	NEGRONDES A1
ST JULIEN DE LAMPON A1	contre	NONTRON A1
<b>3e journée Le Lardin</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
THIVIERS A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A1
POUDRERIE A1	contre	NONTRON A1
LE LARDIN A1	contre	NEGRONDES A1
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
THIVIERS A1	contre	NEGRONDES A1
POUDRERIE A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A1
LE LARDIN A1	contre	NONTRON A1
<b>5e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
THIVIERS A1	contre	NONTRON A1
POUDRERIE A1	contre	LE LARDIN A1
ST JULIEN DE LAMPON A1	contre	NEGRONDES A1



## 2018 - CDC Ancien 3ème Division - POULE 1

1	SALIGNAC A1
2	TERRASSON A1
3	CARSAC A1

4	ST CYPRIEN A1
5	LE LARDIN A2
6	ST JULIEN DE LAMPON A2

<b>1ère journée à Terrasson</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
SALIGNAC A1	contre	TERRASSON A1
CARSAC A1	contre	ST CYPRIEN A1
LE LARDIN A2	contre	ST JULIEN DE LAMPON A2
<b>2e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
SALIGNAC A1	contre	CARSAC A1
TERRASSON A1	contre	LE LARDIN A2
ST CYPRIEN A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A2
<b>3e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
SALIGNAC A1	contre	ST CYPRIEN A1
TERRASSON A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A2
CARSAC A1	contre	LE LARDIN A2
<b>4e journée à Salignac</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
SALIGNAC A1	contre	LE LARDIN A2
TERRASSON A1	contre	ST CYPRIEN A1
CARSAC A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A2
<b>5e journée à Salignac</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
SALIGNAC A1	contre	ST JULIEN DE LAMPON A2
TERRASSON A1	contre	CARSAC A1
ST CYPRIEN A1	contre	LE LARDIN A2

## 2018 - CDC Ancien 3ème Division - POULE 2

1	CARSAC A2
2	TERRASSON A2
3	CAMPAGNAC A1

4	LE BUGUE A1
5	SALIGNAC A2
6	ST CYPRIEN A2

<b>1ère journée à Campagnac</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
CARSAC A2	contre	TERRASSON A2
CAMPAGNAC A1	contre	LE BUGUE A1
SALIGNAC A2	contre	ST CYPRIEN A2
<b>2e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
CARSAC A2	contre	CAMPAGNAC A1
TERRASSON A2	contre	SALIGNAC A2
LE BUGUE A1	contre	ST CYPRIEN A2
<b>3e journée à St Cyprien</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Castet</b>
CARSAC A2	contre	LE BUGUE A1
TERRASSON A2	contre	ST CYPRIEN A2
CAMPAGNAC A1	contre	SALIGNAC A2
<b>4e journée à Salignac</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
CARSAC A2	contre	SALIGNAC A2
TERRASSON A2	contre	LE BUGUE A1
CAMPAGNAC A1	contre	ST CYPRIEN A2
<b>5e journée à Salignac</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laval</b>
CARSAC A2	contre	ST CYPRIEN A2
TERRASSON A2	contre	CAMPAGNAC A1
LE BUGUE A1	contre	SALIGNAC A2

## 2018 - CDC Ancien 3ème Division - POULE 3

1	ST LAURENT DES HOMMES A1
2	ST AULAYE A2
3	NEUVIC A1

4	ST PARDOUX LA RIVIERE A2
5	ST ASTIER A2
6	VANXAINS A1

<b>1ère journée à Vanxains</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST LAURENT DES HOMMES A1	contre	ST AULAYE A2
NEUVIC A1	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A2
ST ASTIER A2	contre	VANXAINS A1
<b>2e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST LAURENT DES HOMMES A1	contre	NEUVIC A1
ST AULAYE A2	contre	ST ASTIER A2
ST PARDOUX LA RIVIERE A2	contre	VANXAINS A1
<b>3e journée à St Aulaye</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST LAURENT DES HOMMES A1	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A2
ST AULAYE A2	contre	VANXAINS A1
NEUVIC A1	contre	ST ASTIER A2
<b>4e journée à St Laurent des H.</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST LAURENT DES HOMMES A1	contre	ST ASTIER A2
ST AULAYE A2	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A2
NEUVIC A1	contre	VANXAINS A1
<b>5e journée à St Laurent des H.</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
ST LAURENT DES HOMMES A1	contre	VANXAINS A1
ST AULAYE A2	contre	NEUVIC A1
ST PARDOUX LA RIVIERE A2	contre	ST ASTIER A2

## 2018 - CDC Ancien 3ème Division - POULE 4

1	LALINDE A1
2	COPO A1
3	NAILLAC A2

4	ETOUARS A1
5	CHANCELADE A3
6	ST PARDOUX LA RIVIERE A3

<b>1ère journée à Négronde</b>	<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : Duvallet</b>
LALINDE A1	contre	COPO A1
NAILLAC A2	contre	ETOUARS A1
CHANCELADE A3	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A3
<b>2e journée à Villeteureix</b>	<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
LALINDE A1	contre	NAILLAC A2
COPO A1	contre	CHANCELADE A3
ETOUARS A1	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A3
<b>3e journée à Villeteureix</b>	<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
LALINDE A1	contre	ETOUARS A1
COPO A1	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A3
NAILLAC A2	contre	CHANCELADE A3
<b>4e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
LALINDE A1	contre	CHANCELADE A3
COPO A1	contre	ETOUARS A1
NAILLAC A2	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A3
<b>5e journée à Thiviers</b>	<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
LALINDE A1	contre	ST PARDOUX LA RIVIERE A3
COPO A1	contre	NAILLAC A2
ETOUARS A1	contre	CHANCELADE A3

## 2018 - CDC Ancien 3ème Division - POULE 5

1	<b>EXEMPT</b>
2	VILLETTOUREIX A2
3	MARSAC A1

4	RIBERAC A1
5	CORNILLE A3
6	ST LAURENT A2

<b>1ère journée à Riberac</b>		<b>Le 27 Mars 14h30</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
EXEMPT	contre	VILLETTOUREIX A2	
MARSAC A1	contre	RIBERAC A1	
CORNILLE A3	contre	ST LAURENT A2	
<b>2e journée à Villettoüreix</b>		<b>Le 3 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
EXEMPT	contre	MARSAC A1	
VILLETTOUREIX A2	contre	CORNILLE A3	
RIBERAC A1	contre	ST LAURENT A2	
<b>3e journée à Villettoüreix</b>		<b>Le 03 Mai 14h00</b>	<b>Arbitre : A.SW</b>
EXEMPT	contre	RIBERAC A1	
VILLETTOUREIX A2	contre	ST LAURENT A2	
MARSAC A1	contre	CORNILLE A3	
<b>4e journée à St Laurent des H.</b>		<b>Le 24 Mai 09h00</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
EXEMPT	contre	CORNILLE A3	
VILLETTOUREIX A2	contre	RIBERAC A1	
MARSAC A1	contre	ST LAURENT A2	
<b>5e journée à St Laurent des H.</b>		<b>Le 24 Mai 14h30</b>	<b>Arbitre : Laud</b>
EXEMPT	contre	ST LAURENT A2	
VILLETTOUREIX A2	contre	MARSAC A1	
RIBERAC A1	contre	CORNILLE A3	



Fédération Française  
de Pétanque et de Jeu Provençal

---



---

Championnat Départemental  
des Clubs

2018

---